

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE)

RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2018



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Institut international de
planification de l'éducation

Publié par :
Institut international de planification de l'éducation
7-9 rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France
info@iiep.unesco.org
www.iiep.unesco.org

Couverture: IIPE
Photos : © IIPE, © Martin Mugniot, © Shutterstock
Maquette: Linéale Production
Imprimé dans l'atelier d'impression de l'IIPE
© UNESCO 2019

SOMMAIRE

Introduction	5
Panorama des états financiers	7
Points saillants de la stratégie, des objectifs et de la mise en œuvre des programmes	11
Points saillants des états financiers	21
Opinion du vérificateur externe	31
Approbation des états financiers	37
États financiers vérifiés 2018	41
I. État de la situation financière	43
II. État de la performance financière	44
III. État des variations de l'actif net	45
IV. Tableau des flux de trésorerie	46
V. Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels	47
VI. Annexe aux états financiers	49
Note 1: Périmètre comptable et pouvoirs statutaires	49
Note 2: Principales conventions comptables	49
Note 3: Estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs	57
Note 4: Normes comptables publiées	59
Note 5: Ajustements apportés à la présentation des états financiers et de l'annexe aux états financiers de l'exercice précédent	59
Note 6: Trésorerie	61
Note 7: Placements	61
Note 8: Stocks	61
Note 9: Créances (opérations sans contrepartie)	62
Note 10: Créances résultant d'opérations de change	62
Note 11: Paiements anticipés	63
Note 12: Autres créances	63
Note 13: Soldes inter-sociétés	63
Note 14: Immobilisations corporelles	64
Note 15: Immobilisations incorporelles	65
Note 16: Comptes à payer (opérations de change) et charges à payer	65
Note 17: Prestations dues au personnel	66
Note 18: Conditions relatives aux contributions volontaires – Contrats extrabudgétaires	70
Note 19: Paiements anticipés	70
Note 20: Autres passifs courants	70
Note 21: Actif net	71
Note 22: Produits	72
Note 23: Charges	73
Note 24: Droits contractuels	75
Note 25: Budget	75
Note 26: Gestion des risques financiers	79
Note 27: Gestion du capital	80
Note 28: Informations relatives aux parties liées	81
Note 29: Information sectorielle	82

INTRODUCTION

L'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IIEP. Ces états financiers sont inclus dans les États financiers consolidés de l'UNESCO.

L'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) a été créé en 1963, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

L'IIEP est l'un des sept instituts de catégorie 1 de l'UNESCO, relevant du Secteur de l'éducation.

Les Statuts de l'IIEP ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IIEP à fonctionner sur un Compte spécial. L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines.

Le Vérificateur général du Canada a été nommé Commissaire aux comptes de l'UNESCO et de ses instituts par la Conférence générale, à sa 39^e session, pour les exercices financiers 2018-2023, par sa résolution 39 C/12.

Le Commissaire aux comptes a exprimé une opinion sans réserve (favorable) sur les états financiers. Les états financiers de l'Institut, qui font partie intégrante des états financiers consolidés de l'UNESCO, ainsi que tout rapport du Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur l'Institut, sont soumis au Conseil pour approbation.

Des rapports plus détaillés sur les activités de programme de l'IIEP figurent dans le « Rapport d'activité du Directeur pour l'année 2018 et Projet de plan opérationnel pour 2019 » (58 GB/4, Partie 1), disponible en ligne à :

http://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/58_gb_4_part_i_e_app_rev.pdf

PANORAMA DES ÉTATS FINANCIERS



Les comptes et les états financiers de l'IPE sont tenus et établis, conformément aux Règlements financiers du Compte spécial de l'IPE, tel qu'approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO, et en accord avec les règles formulées par la Directrice de l'Institut, dont le Conseil d'administration est informé.

Les méthodes comptables sont conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité de l'exploitation et sont conformes aux normes IPSAS. Lorsque les normes IPSAS sont muettes sur une norme spécifique, les normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées sont appliquées.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, et deux autres bureaux sont localisés au Pôle de Dakar et à Buenos Aires. L'IPE renforce les capacités des États membres de l'UNESCO à planifier et à gérer leur système éducatif au service de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation.

Les états financiers de l'IPE couvrent les secteurs d'activité suivants :

IPE Paris :

Les programmes ordinaire et extrabudgétaire répondent aux objectifs et résultats stratégiques définis dans la Stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations de programme sont exécutées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE Buenos Aires :

Les opérations de programme sont similaires à celles du Bureau de l'IPE, à Paris. Le Bureau répond davantage, mais pas exclusivement, aux demandes de services émanant des États membres de la région de l'Amérique latine.

IPE Pôle de Dakar :

Le Pôle de Dakar est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs éducatifs mondiaux en Afrique, depuis novembre 2001. À l'origine, il était hébergé par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (UNESCO-BREDA). En octobre 2013, le Pôle de Dakar a officiellement été rattaché à l'IPE, intégration qui a bénéficié du soutien de l'AFD (Agence française de développement).

Les états financiers comprennent :

[Un état de la situation financière \(page 43\)](#)

Il fournit des informations sur l'excédent ou le déficit accumulé à la date de clôture de l'exercice, qui correspond à la différence entre le total de l'actif et du passif de l'IPE. Il renseigne sur le niveau des ressources disponibles pour soutenir les opérations futures et le passif non capitalisé.

[Un état de la performance financière \(page 44\)](#)

Cet indicateur mesure l'excédent ou le déficit net de l'exercice – la différence entre les revenus et les dépenses. Il fournit des informations sur le coût de l'exécution des programmes de l'Institut, ainsi que sur les montants et les ressources de ses recettes.

[Un état des variations de l'actif net \(page 45\)](#)

Il fait apparaître les sources des variations de la situation financière globale.

Tableau des flux de trésorerie (page 46)

Il fournit des informations sur la liquidité et la solvabilité de l'IPE, notamment sur la manière dont l'organisation a levé et utilisé des fonds au cours de la période et sur le remboursement de ses dettes. Il mesure la différence entre les rentrées et les sorties de fonds réelles.

Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (page 47-48)

Elle indique si les ressources ont été utilisées conformément au budget approuvé. Elle souligne les différences entre les dépenses réelles et les crédits budgétaires approuvés.

POINTS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE, DES OBJECTIFS ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES



La Stratégie à moyen terme (SMT) de l'IPE présente sa vision et ses priorités stratégiques pour 2018-2021 afin de soutenir la mission de l'Institut : *Renforcer la capacité des États membres de l'UNESCO à planifier et gérer leurs systèmes éducatifs*

Renforcer les capacités des pays en matière de planification et de gestion des systèmes éducatifs a toujours été la mission de l'IPE. Dans le cadre de cette 10^e SMT pour la période 2018–2021, l'IPE continuera à aider les États membres de l'UNESCO à atteindre leurs objectifs éducatifs dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) et du nouvel agenda Éducation 2030. Par sa position particulière au sein de l'UNESCO, et plus généralement du système des Nations Unies, l'IPE est le seul organisme spécialisé dans les questions de planification et de gestion de l'éducation. À ce titre, il offre aux pays les connaissances et l'expertise requises pour élaborer des solutions aux problèmes propres à leurs contextes. Il joue également un rôle normatif dans son domaine, aidant à identifier et à propager les bonnes pratiques et les normes actuelles.

La précédente SMT (pour 2014–2017) avait été élaborée en pleine période de débats et de consultations sur les futurs ODD. Le lecteur averti notera la continuité des priorités thématiques entre la 9^e et la 10^e SMT. Il était évident dès 2013 que ces questions – inégalités sociales, résultats d'apprentissage, gouvernance et responsabilité, résilience des systèmes éducatifs – resteraient des défis à l'ère post-EPT (Éducation pour tous). Elles sont reformulées dans la nouvelle Stratégie et complétées par une cinquième priorité thématique sur le financement de l'éducation, afin de tenir compte de la plus grande complexité des situations financières ainsi que de la nécessité – et de la capacité – de mieux évaluer et piloter les investissements réalisés dans l'éducation.

S'appuyant sur les résultats de la stratégie précédente, la 10^e SMT poursuit ce qui est considéré comme le cœur de son travail, tout en apportant des réponses aux nouveaux défis émergents.

La 10^e SMT introduit de nouveaux domaines d'expertise majeurs : éducation de la petite enfance, politiques d'éducation pour les personnes déplacées et pour une éducation inclusive, incidences des changements démographiques sur la planification de l'éducation, liens entre éducation et emploi. Le travail de l'IPE sur la planification adaptée aux situations de crise s'étendra pour inclure la problématique du lien entre aide humanitaire et aide au développement en travaillant avec de nouveaux partenaires.

Enfin, l'Institut a fait des progrès considérables en termes de mesure de ses résultats. Après quatre ans d'expérience, le nouveau Cadre de résultats comprend une batterie plus large d'indicateurs à suivre. Associé à une évaluation et à un suivi plus ambitieux, ce nouveau Cadre est une preuve supplémentaire de la volonté de l'IPE d'assumer la responsabilité de ses résultats.

La 10^e Stratégie à moyen terme comporte également cinq Priorités thématiques transversales qui recourent deux Objectifs stratégiques.

Cinq priorités thématiques

- 1 *Réduire les disparités au sein de l'éducation, en particulier les inégalités de genre*
- 2 *Améliorer les résultats cognitifs et non cognitifs de l'éducation*
- 3 *Renforcer la résilience des systèmes éducatifs par une planification adaptée aux situations de crise*
- 4 *Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité*
- 5 *Assurer un financement équitable et durable de l'éducation*

Deux objectifs stratégiques

- 1 Les États membres planifient efficacement le développement du secteur éducatif et évaluent les performances du système
- 2 Des connaissances appliquées en matière de planification et de gestion de l'éducation sont mises à la disposition des planificateurs de l'éducation et des parties prenantes

Le programme de l'IPE comporte des activités de coopération technique, de formation, de production de connaissances, de vulgarisation et de sensibilisation, qui créent des interactions fécondes entre ses Objectifs stratégiques 1 et 2. En étudiant la mise en œuvre des politiques, en testant des théories du changement et en en tirant des enseignements pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques, l'Objectif stratégique 2 enrichit la base de données factuelles sur laquelle s'appuient la formation et la fonction de conseil politique visées par l'Objectif stratégique 1.

En tant qu'Institut à vocation mondiale, l'IPE doit viser l'équilibre géographique dans ses engagements. L'Afrique reste une priorité générale de l'UNESCO ; l'Institut poursuivra ses deux Objectifs stratégiques au service de cette région. Les cinq priorités thématiques concerneront des régions différentes à des moments différents. Traditionnellement, le travail de l'IPE en Europe centrale et orientale est axé sur la gouvernance, la transparence et la responsabilité. Dans la 10^e SMT, la priorité thématique 3 amènera l'IPE à s'investir davantage au Moyen-Orient. Le but est d'élaborer un portefeuille proactif, en trouvant le juste équilibre entre priorités géographiques et thématiques et en suivant une approche plus tournée vers la demande.

Parce que ces ambitions ne sont pas sans risques, l'IPE a élaboré une nouvelle matrice de risques, avec deux objectifs en tête : (1) partager avec les parties prenantes et les partenaires un certain degré d'acceptation des risques liés à ses projets, eu égard aux contextes d'intervention les plus difficiles ; (2) identifier et atténuer systématiquement les divers risques associés à ses activités.

POINTS SAILLANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

L'IPE continue d'être guidé par sa mission de plus de 50 ans qui consiste à aider les États membres de l'UNESCO à planifier et à gérer efficacement leurs systèmes éducatifs. En 2018, cette mission a pris une ampleur et une profondeur nouvelles, avec le lancement de sa 10^e SMT, qui s'appuie sur la stratégie de l'UNESCO et le programme Éducation 2030.

Cinq priorités thématiques sous-tendent désormais l'ensemble du travail de l'IPE : s'attaquer aux inégalités sociales, améliorer les résultats de l'apprentissage, renforcer la résilience des systèmes éducatifs, améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et assurer un financement équitable et durable de l'éducation. Il s'agit également de mettre davantage l'accent sur la formation professionnelle et l'éducation de la petite enfance, qui sont considérées comme des questions transversales dans ces thèmes.

Aperçu du portefeuille de formation – 2018

9 102 498 \$

Volume financier total des projets en cours en novembre 2018¹

3 248 147 \$

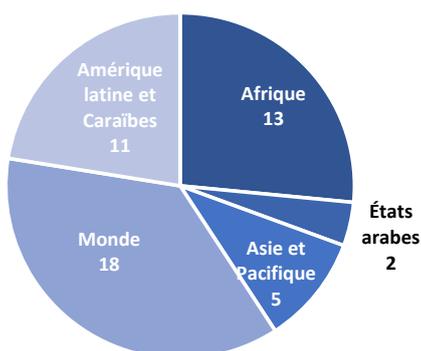
Budget total prévu pour 2018, hors dépenses de personnel

4 230 410 \$

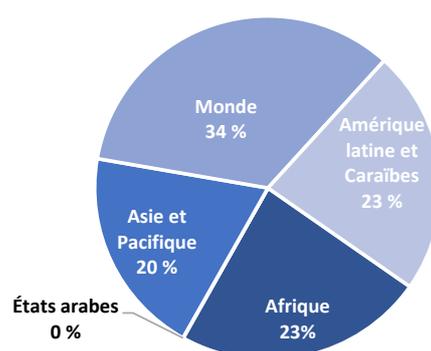
Budget total prévu pour 2018, y compris les dépenses de personnel

49 projets²

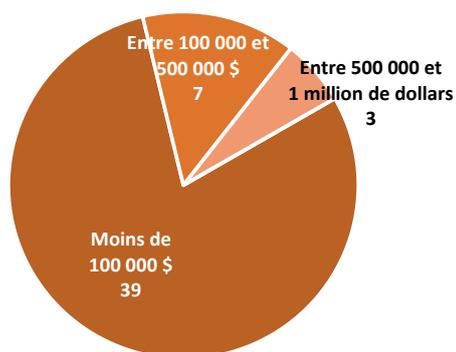
Nombre de projets, par région



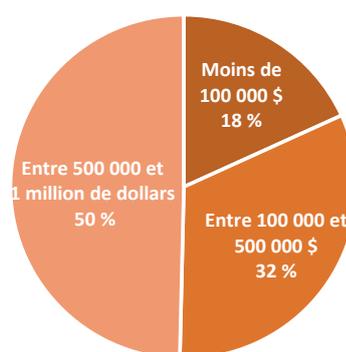
Répartition de l'enveloppe totale prévue, par région



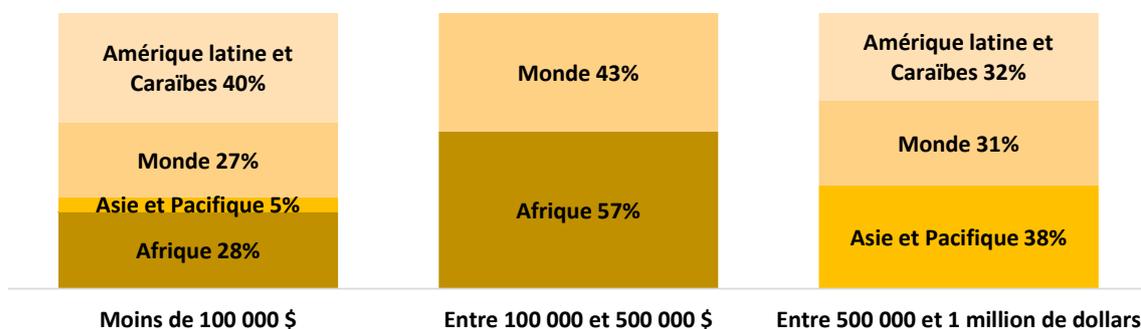
Nombre de projets par tranches budgétaires



Répartition du portefeuille par tranches budgétaires – Prévues



Répartition du portefeuille par tranches budgétaires et par région – Prévues



¹ Enveloppes budgétaires complètes, impliquant un budget pluriannuel

² Incluant les projets en cours de réalisation.

Aperçu du portefeuille de projets de coopération technique – 2018

23 556 759 \$

Volume financier total des projets en cours en novembre 2018³

6 017 005 \$

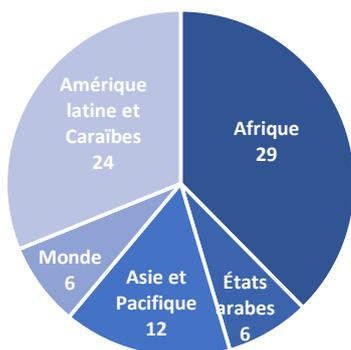
Budget total prévu pour 2018, hors dépenses de personnel

7 148 238 \$

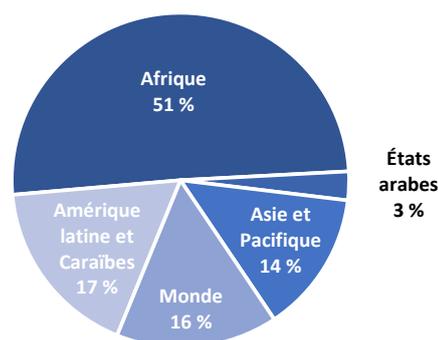
Budget total prévu pour 2018, y compris les dépenses de personnel

86 projets⁴ 37 pays

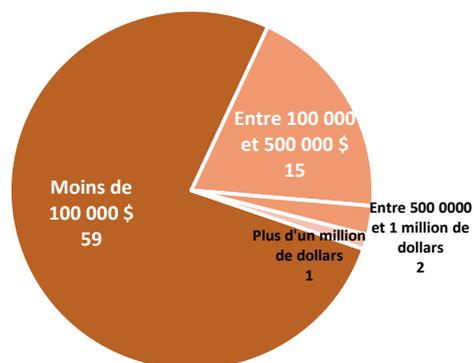
Nombre de projets, par région



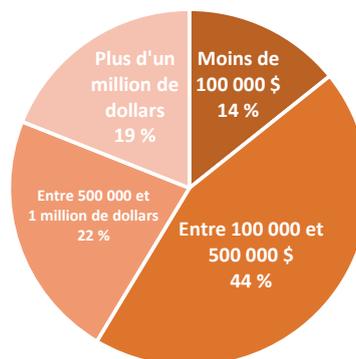
Répartition de l'enveloppe totale prévue, par région



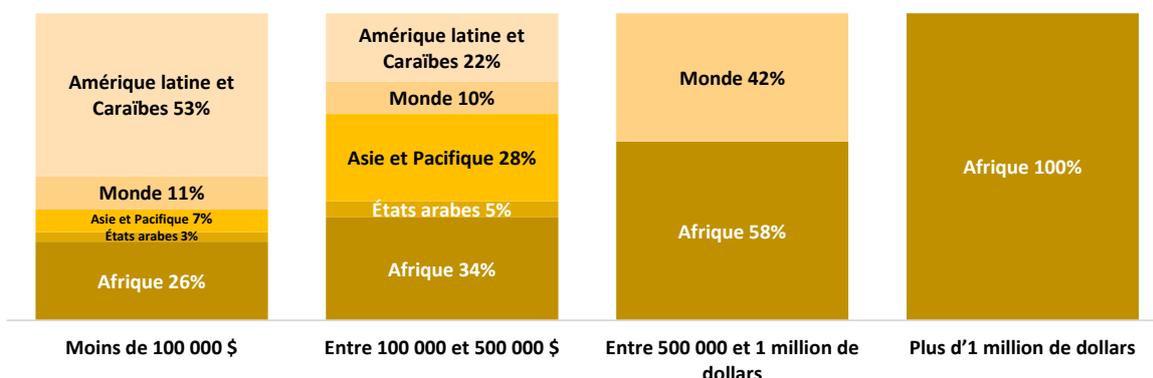
Nombre de projets par tranches budgétaires – Prévus



Répartition du portefeuille par tranches budgétaires – Prévue



Répartition du portefeuille par tranches budgétaires et par région – Prévue



³ Enveloppes budgétaires complètes, impliquant un budget pluriannuel.

⁴ Incluant les projets en cours de réalisation.

Aperçu du portefeuille de recherche et développement – 2018

5 297 948 \$

Volume financier total des projets en cours en novembre 2018⁵

1 766 342 \$

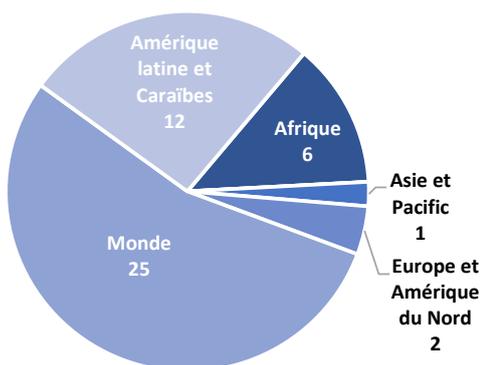
Budget total prévu pour 2018, hors dépenses de personnel

2 446 368 \$

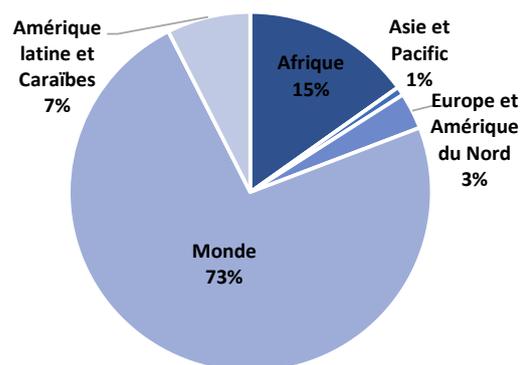
Budget total prévu pour 2018, y compris les dépenses de personnel

49 projets⁶

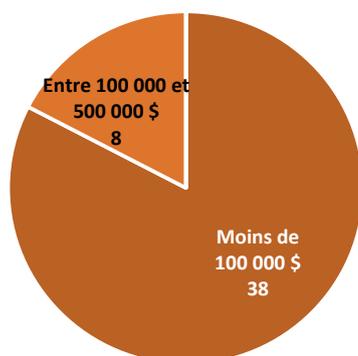
Nombre de projets, par région



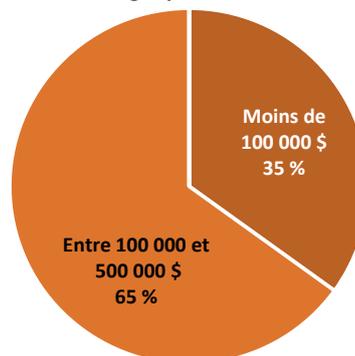
Répartition de l'enveloppe totale prévue, par région



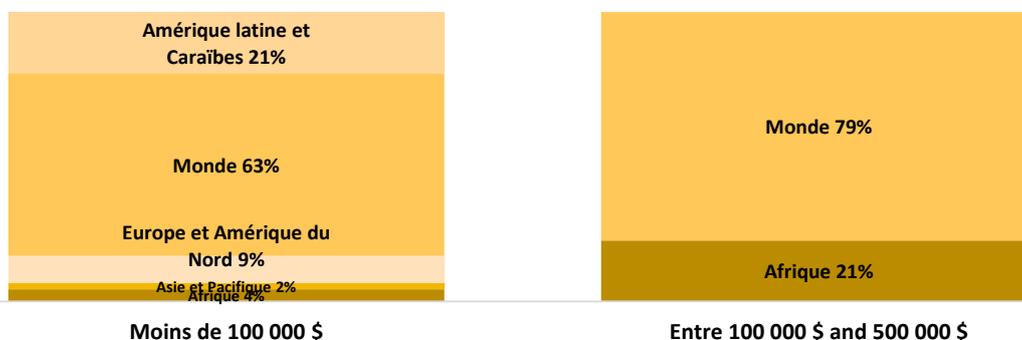
Nombre de projets par tranches budgétaires – Budget prévisionnel



Répartition du portefeuille par tranches budgétaires – Budget prévisionnel

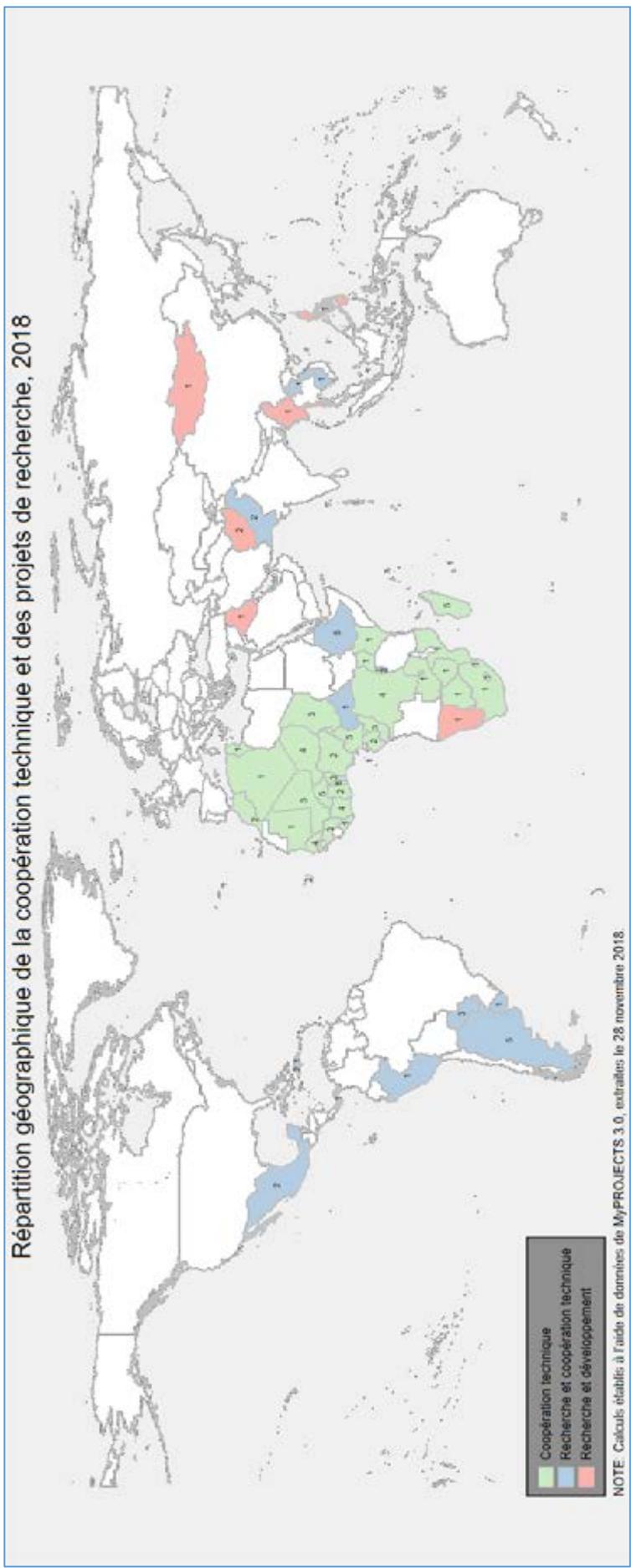


Répartition du portefeuille par tranches budgétaires et par région – Budget prévisionnel



⁵ Enveloppes budgétaires complètes, impliquant un budget pluriannuel.

⁶ Incluant les projets en cours de réalisation.



POINTS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS



GÉNÉRAL

L'IIPE continue de dépendre de contributions volontaires non affectées pour atteindre ses objectifs de programme. En 2018, les principaux donateurs traditionnels ont doublé leur contribution, à l'exemple de la Suisse, qui a contribué à hauteur de 3 millions de dollars des États-Unis ; la Suède a renouvelé sa contribution de 2,2 millions de dollars des États-Unis et la Norvège a réduit la sienne à 2 millions de dollars des États-Unis (-38 %).

D'autres institutions et donateurs, comme l'Union européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), le ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'UNICEF ont signé de nouveaux accords.

L'IIPE-Pôle de Dakar est financé à 100 % par des activités extrabudgétaires. Il est principalement financé par l'AFD et hébergé par le bureau de l'UNESCO à Dakar. En outre, il attire des fonds d'autres donateurs.

L'IIPE-Buenos Aires continue d'accroître son activité dans la région Amérique latine. En 2018, de nouveaux accords ont été signés avec le Gouvernement argentin, le Gouvernement uruguayen et l'Instituto Nacional para la Evaluación de la Educación (INEE) du Mexique, notamment.

L'année s'est soldée par un déficit. L'IIPE continue de rechercher de nouveaux accords et de nouveaux donateurs pour renforcer la capacité des pays à planifier et à gérer leurs systèmes éducatifs, conformément à sa 10^e Stratégie à moyen terme 2018-2021.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

En 2018, l'ensemble des actifs de l'IIPE, qui s'élèvent à 23,2 millions de dollars des États-Unis, a diminué de 3,4 millions de dollars des États-Unis (12,7 %) par rapport à l'année précédente.

La baisse de 4 millions de dollars des États-Unis des actifs courants s'explique principalement par la réduction du montant dû par le Siège de l'UNESCO (1,8 millions de dollars des États-Unis) qui est désormais à la charge de l'IIPE (0,068 millions de dollars des États-Unis), par la diminution des liquidités de 1,3 millions de dollars des États-Unis (11 %) et des placements à court terme réévalués de 1,2 millions de dollars des États-Unis (19 %).

Les créances ont augmenté de 0,3 millions de dollars des États-Unis, en raison des versements de contributions volontaires dues.

Les actifs non courants ont augmenté de 9 % (0,577 millions de dollars des États-Unis), principalement en raison de la capitalisation des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'immeuble (0,6 millions de dollars des États-Unis, améliorations locatives) et des nouvelles acquisitions de logiciels (actifs incorporels, 0,2 millions de dollars des États-Unis) : Gestion de la relation client (CRM) et gestion du portefeuille de projets (MyProjects3,0). Un dépôt à terme a été reclassé d'actif courant à non courant. Par rapport à l'état comparatif retraité, la valeur de ce dépôt à terme en dollars des États-Unis a diminué de 0,265 millions de dollars des États-Unis.

Passifs

Le passif total de 8,7 millions de dollars des États-Unis a augmenté de 1,03 millions de dollars des États-Unis (13,4 %) par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation de 0,97 millions de dollars des États-Unis (14,6 %) des passifs courants s'explique essentiellement par l'augmentation des comptes fournisseurs et des comptes de régularisation de 0,26 millions de dollars des États-Unis (dont 0,14 millions de dollars des États-Unis d'honoraires des vérificateurs), l'augmentation des recettes anticipées de 0,28 millions de dollars des États-Unis et la hausse des « Conditions des contributions volontaires » pour un montant de 0,55 millions de dollars des États-Unis.

Les autres passifs courants et les avantages du personnel ont diminué, respectivement, de 0,13 millions de dollars des États-Unis et 0,06 millions de dollars des États-Unis. Les passifs non courants (0,06 millions de dollars des États-Unis) ont connu une légère augmentation de 6 %.

Net/Actif

Les actifs nets ont diminué de 4,4 millions de dollars des États-Unis (23 %), passant de 18,9 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2017 (retraités) à 14,5 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2018.

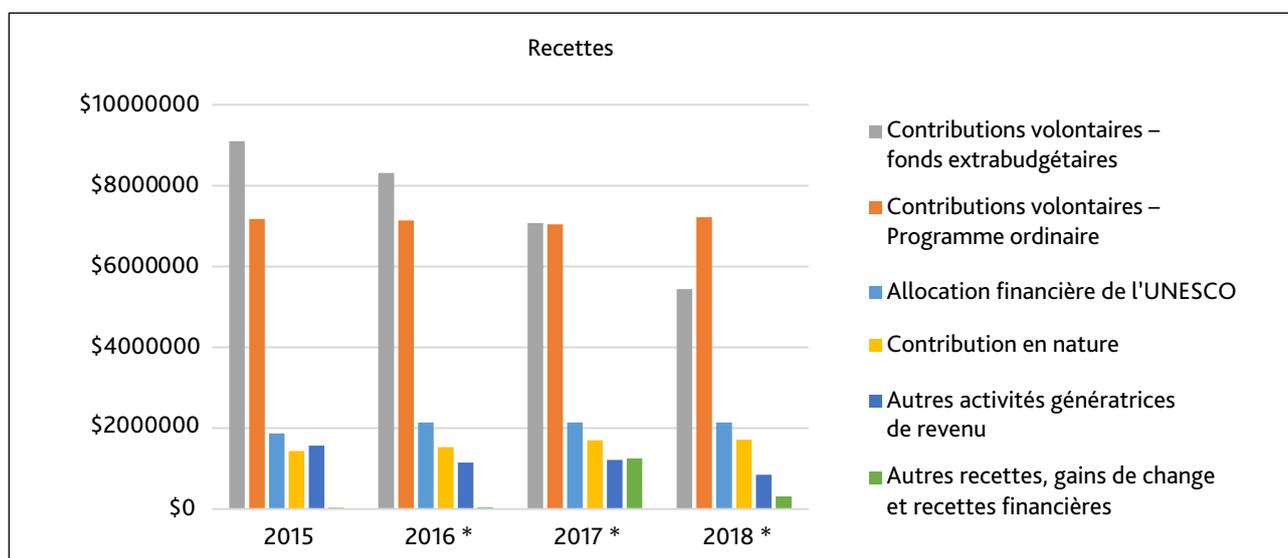
Cet écart est principalement attribuable au déficit de l'exercice (4,4 millions de dollars des États-Unis).

Un montant net de 0,67 millions de dollars des États-Unis a été transféré à la réserve de stabilisation, qui a atteint un montant total de 9,7 millions de dollars des États-Unis à la fin de 2018.

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Recettes

Les recettes totales, soit 17,7 millions de dollars des États-Unis ont diminué par rapport à l'exercice précédent.



*Accords assortis de conditions

Figure 1. Évolution des recettes de l'IPE sur 4 ans

L'allocation financière de l'UNESCO (de 2,1 millions de dollars des États-Unis) était conforme à celle des années précédentes.

Les contributions volontaires au Programme ordinaire ont augmenté, l'augmentation de la contribution de la Suisse (+1,5 millions de dollars des États-Unis) compense la diminution de la contribution de la Norvège (-1,2 millions de dollars des États-Unis). La contribution de la Suède reste au même niveau que les années précédentes.

La baisse de 1,6 millions de dollars des États-Unis (23 %) des contributions volontaires au Programme extrabudgétaire est principalement due à la diminution des montants reçus des gouvernements, avec une légère augmentation des montants reçus d'autres donateurs et organismes des Nations Unies, et des contributions assorties de conditions, nécessitant l'approbation du donateur.

Les contributions en nature liées à la valeur locative des locaux des trois bureaux restent au même niveau que l'année précédente (1,7 millions de dollars des États-Unis).

L'autre principale variation des recettes de 1 million de dollars des États-Unis est attribuable au taux de change ; un gain net de 1,029 millions de dollars des États-Unis en 2017 comparativement à zéro en 2018. L'effet de change pour l'exercice 2018 a été une perte nette de 0,284 million de dollars des États-Unis.

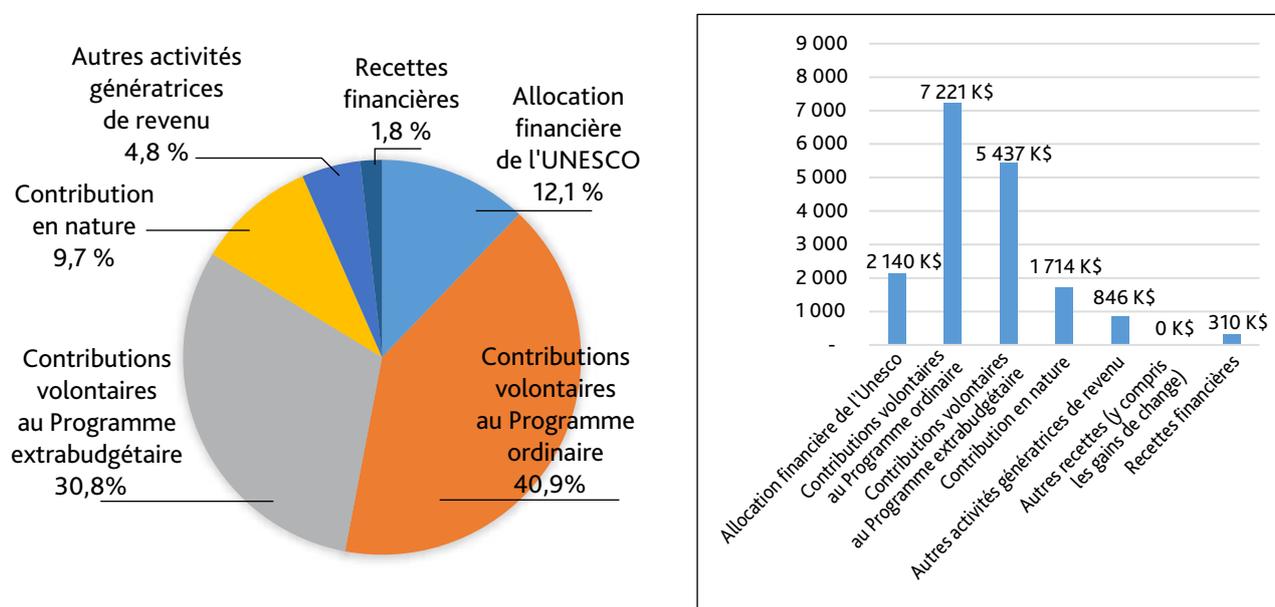


Figure 2. Recettes par source (en dollars des États-Unis) de l'IPE, 2018

Dépenses

Les dépenses totales, soit 22,1 millions de dollars des États-Unis, ont augmenté de 2,4 millions de dollars des États-Unis (12 %) par rapport à 2017.

Les charges sociales ont augmenté de 14 % (1,6 millions de dollars des États-Unis), en raison de l'augmentation totale de la masse salariale, dans le cadre de la stratégie de croissance de l'embauche des ressources humaines et du coût des départs. Les consultants, les experts externes et les frais de mission ont augmenté de 20 % (0,5 millions de dollars des États-Unis).

La formation externe, les subventions et autres transferts ont diminué de 39 % (0,46 millions de dollars des États-Unis), en raison de la réduction du nombre de séminaires et de formations organisés en Afghanistan par rapport à 2017.

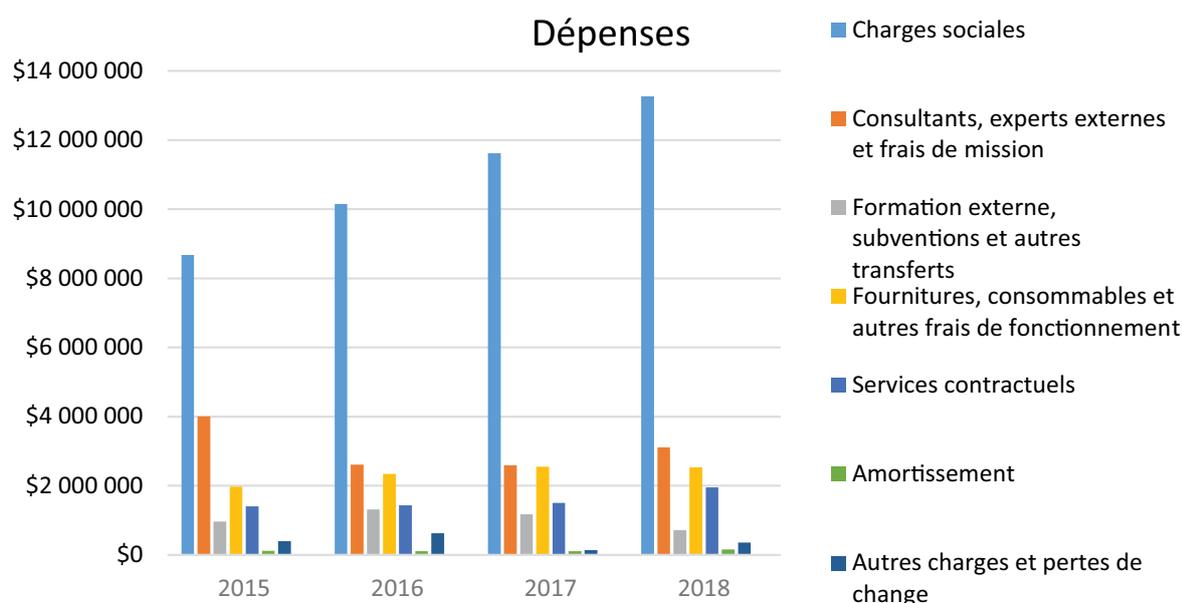


Figure 3. Évolution des dépenses de l'IIPE sur 4 ans (en dollars des États-Unis)

Résultat de l'exercice 2018

Le déficit de 2018 était de 4,43 millions de dollars des États-Unis, soit une diminution de 5,13 millions de dollars des États-Unis, comparativement à l'excédent de 0,7 millions de dollars des États-Unis en 2017 (retraité).

Cette baisse est attribuable à plusieurs facteurs. Les projets de l'IIPE continuent d'être financés par des accords assortis de conditions, principalement ceux qui sont financés par l'AFD et l'UE. L'augmentation des dépenses de personnel vise à renforcer l'expertise et les activités de programme de l'IIPE.

Droits contractuels

Les droits sur les contrats s'élèvent à 32,9 millions de dollars des États-Unis en 2018, en hausse de 21,2 millions de dollars des États-Unis par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout des accords non affectés du programme ordinaire 2018-2021 (Suède et Suisse) et par la signature de nouveaux accords financés par l'AFD avec le Burkina Faso, et grâce au projet pour Haïti financé par la Commission européenne.

Exécution du budget

Les dépenses budgétaires pour 2018 se sont élevées à 20,5 millions de dollars des États-Unis. La figure 4 montre les dépenses consacrées aux programmes.

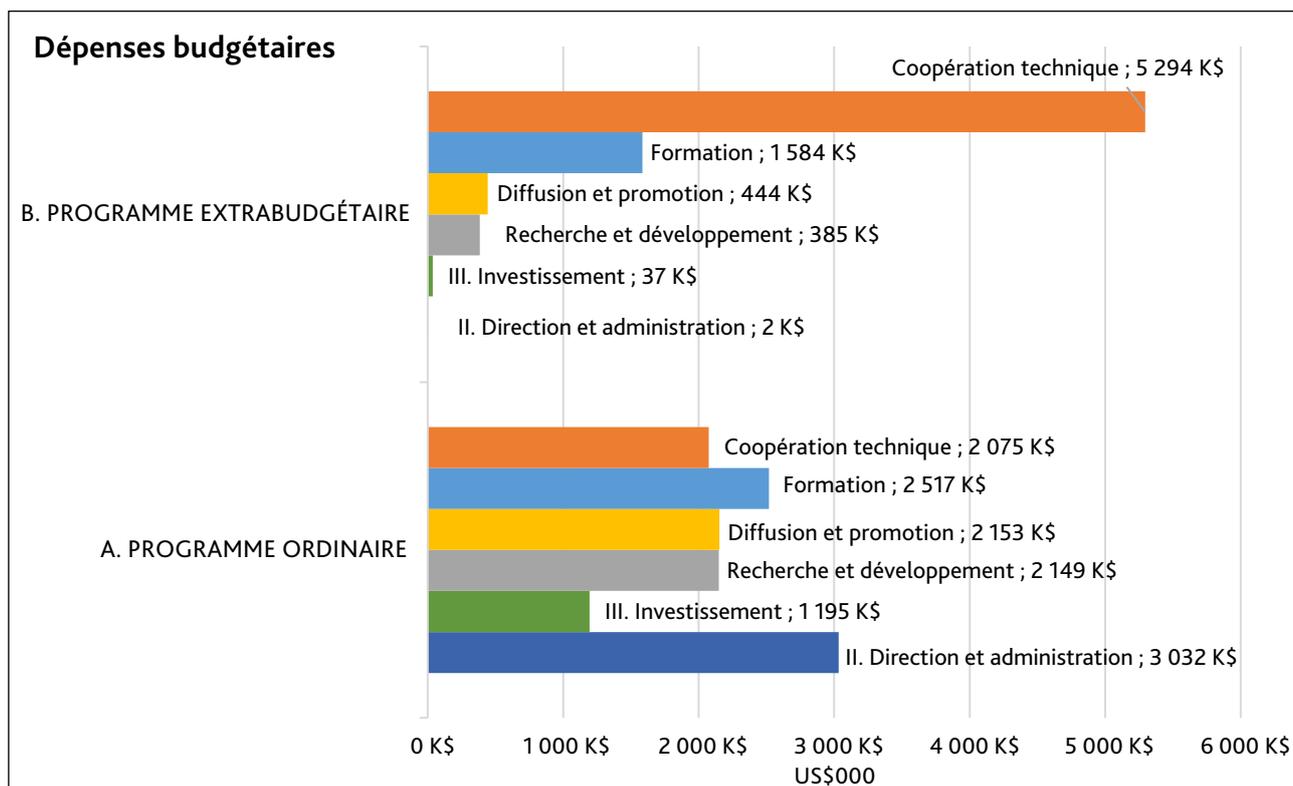


Figure 4. Dépenses de l'IPE prévues au budget, par ligne budgétaire, 2018 (en milliers de dollars des États-Unis)

PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON VÉRIFIÉES)

(Exprimé en dollars des États-Unis, \$US)	31 DÉCEMBRE 2018				2017
	PARIS	IBA	PDK	TOTAL GÉNÉRAL 31/12/2018	TOTAL GÉNÉRAL 31/12/2017
PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE					
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	-	-	2 140 100	2 140 101
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100			2 140 100	2 140 101
Contributions volontaires (Programme ordinaire)					
Gouvernements					
Norvège	2 001 859	-	-	2 001 859	3 234 191
Suède	2 200 072	-	-	2 200 072	2 301 984
Suisse	3 019 324	-	-	3 019 324	1 507 864
Total des contributions vol. (Programme ordinaire)	7 221 255	-	-	7 221 255	7 044 039
Contributions volontaires (Fonds extrabudgétaire)					
Gouvernements					
Argentine	-	282 719	-	282 719	641 825
Bénin	-	-	-	-	14 215
Cambodge	-	-	-	-	281 091
République centrafricaine	-	-	-	-	182 041
France (Agence française de développement – AFD)	-	-	830 786	830 786	1 796 819
France (AFD pour le Burkina Faso)	405 205	-	-	405 205	-
France (IIPE – entretien des bâtiments)	115 998	-	-	115 998	114 934
France (Autres projets)	19 574	-	-	19 574	-
Allemagne	213 328	-	-	213 328	1 207
Guinée	-	-	226 469	226 469	-
Mali	-	-	24 921	24 921	-
Mexique	-	107 370	-	107 370	139 280
Namibie	-	-	-	-	18 622
Niger	-	-	-	-	295 311
Suède (Agence suédoise de développement international – SIDA)	168 948	-	-	168 948	1 041 440
Uruguay	-	89 960	-	89 960	-
Total des contributions gouvernementales	923 053	480 049	1 082 176	2 485 278	4 526 785
Agences de l'ONU					
UNICEF	979 198	188 350	21 396	1 188 944	638 365
UNESCO	186 131	-	-	186 131	360 066
OIT	-	-	-	-	10 000
PNUD	-	46 798	-	46 798	28 023
Total des contributions des organismes des Nations Unies	1 165 329	235 148	21 396	1 421 873	1 036 454
<i>suite</i>					
Autres donateurs					
Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	9 112	-	-	9 112	-
Agua y Saneamientos Argentinos S.A (AYSA)	-	23 959	-	23 959	-
CECC – Coordinación Educativa y Cultural Centroamericana (CECC)	-	49 980	-	49 980	24 980

suite PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE
(NON VÉRIFIÉS)

	PARIS	IBA	PDK	TOTAL GÉNÉRAL 31/12/2018	TOTAL GÉNÉRAL 31/12/2017
Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID)	38 534	-	-	38 534	-
ETIS (Equipo de trabajo e investigación social)	-	2 382	-	2 382	4 083
Union européenne (UE)	942 697	-	-	942 697	1 274 399
Fondation ARCOR	-	5 587	-	5 587	8 978
Fondation Santa Maria	-	-	-	-	35 000
GPE (Banque mondiale)	371 463	-	174 964	546 427	284 588
PEIC (Protect Education in Insecurity and Conflict)	-	-	-	-	24 037
UFAR (Université française en Arménie)	-	-	-	-	14 484
Total des autres donateurs	1 521 514	81 908	174 964	1 778 386	1 670 549
Total des contributions vol. (Fonds. extrabudgétaire)	3 609 896	797 105	1 278 536	5 685 537	7 233 788
Total des contributions volontaires	12 971 251	797 105	1 278 536	15 046 892	16 417 928
Autres contributions volontaires en nature	1 529 290	126 000	59 024	1 714 314	1 700 362
Contribution en nature	1 529 290	126 000	59 024	1 714 314	1 700 362
Recettes d'abonnements (bourses de recherche)	578 835	-	-	578 835	409 875
Recettes d'abonnements (autres)	91 485	44 146	240 879	376 510	622 340
Frais de personnel recouverts et remboursement d'autres services	143 157	-	14 001	157 158	185 255
Vente de publications et remboursement de l'atelier d'impression	54	-	-	54	101
Compte de service du personnel	8 612	-	-	8 612	7 987
Dépenses de soutien financées par des fonds fiduciaires (UNES)	-	-	-	-	-
Autres activités génératrices de revenus	822 143	44 146	254 880	1 121 169	1 225 558
Gain de change	-	-	-	-	1 029 068
Autres produits d'exploitation	1	148	-	149	1 870
Autres produits	1	148	-	149	1 030 938
Autres produits financières	14 127	-	3 310	17 437	18 084
Intérêts bancaires	293 029	-	-	293 029	202 682
Produits financières	307 156	-	3 310	310 466	220 766
SOUS-TOTAL DES PRODUITS	15 629 841	967 399	1 595 750	18 192 990	20 595 552
Ajustements comptables					
Comptes à recevoir	110 523	56 194	170 272	336 989	(23 385)
Modalités des accords conclus avec les donateurs	(979 259)	-	432 339	(546 920)	(336 156)
Versements anticipés	(390 163)	12 590	63 431	(314 142)	189 350
Total des ajustements comptables	(1 258 900)	68 784	666 042	(524 074)	(170 191)
SOUS-TOTAL DES PRODUITS (État II)	14 370 942	1 036 183	2 261 792	17 668 917	20 425 361

OPINION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE





Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut international de planification de l'éducation (l'« Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 10 juillet 2018.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier et les états financiers vérifiés, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- 3 -

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE.

À notre avis, les opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

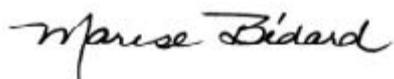
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim.



Marise Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 18 juin 2019

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS



APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément au Règlement financier (article 10.1) de l'Institut international de planification de l'éducation (IIFE), les états financiers et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont joints en annexe. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la direction et ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ils incluent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Les procédures comptables et les systèmes de contrôle interne connexes, élaborés par la Direction, fournissent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les livres et registres reflètent adéquatement toutes les opérations. Conformément à l'article 12 du Règlement financier, le Commissaire aux comptes formule également une opinion sur les états financiers.

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation.



Mme. Suzanne Grant Lewis
Directrice
Institut international de planification de l'éducation



Mme. Nulan Wozencroft
Directeur Financier, UNESCO

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2018



I. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

 INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ)
 AU 31 DÉCEMBRE
 (Exprimé en dollars des États-Unis, \$US)

	Note	2018	2017 Tel que retraité (note 5)
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie	6	10 360 100	11 627 806
Placements à court terme	7	5 000 000	6 194 714
Stocks	8	21 177	20 689
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	9	446 000	132 399
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	10	8 360	25 609
Paiements anticipés	11	225 696	320 843
Autres créances	12	287 482	161 202
Soldes inter-sociétés	13	--	1 827 430
Total des actifs courants		16 348 815	20 310 692
Actifs non courants			
Placements à long terme	7	5 707 754	5 973 730
Immobilisations corporelles	14	1 030 738	330 372
Immobilisations incorporelles	15	142 330	-
Total des actifs non courants		6 880 822	6 304 102
TOTAL DES ACTIFS		23 229 637	26 614 794
PASSIFS			
Passifs courants			
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	16	554 004	295 859
Prestations dues au personnel	17	682 282	741 792
Conditions sur les contributions volontaires – fonds extrabudgétaires	18	5 225 291	4 678 371
Versements anticipés	19	364 017	84 397
Autres passifs courants	20	724 413	850 084
Soldes inter-sociétés	13	68 334	-
Total des passifs courants		7 618 341	6 650 503
Passifs non courants			
Prestations dues au personnel	17	1 075 143	1 016 375
Total des passifs non courants		1 075 143	1 016 375
TOTAL DES PASSIFS		8 693 484	7 666 878
ACTIF NET	21	14 536 153	18 947 916

Droits contractuels (note 24)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

II. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
 (Exprimé en dollars des États-Unis, \$US)

	Note	2018	2017 Tel que retraité (note 5)
PRODUITS			
Contributions volontaires – Programme ordinaire		7 221 255	7 044 039
Contributions volontaires – Fonds extrabudgétaires		5 436 994	7 071 378
Allocation financière de l'UNESCO		2 140 100	2 140 101
Contribution en nature		1 714 314	1 700 362
Autres activités génératrices de produits		845 638	1 214 534
Produits financiers		310 466	224 010
Autres produits		150	1 870
Gains de change		-	1 029 067
TOTAL DES PRODUITS	22	17 668 917	20 425 361
CHARGES			
Charges de personnel		13 261 809	11 614 121
Consultants, experts externes et frais de mission		3 112 140	2 591 307
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		2 535 614	2 555 282
Services contractuels		1 957 424	1 504 083
Formation externe, subventions et autres transferts		713 575	1 176 175
Pertes de change		284 078	-
Dépréciation et amortissements		153 626	112 488
Autres charges		74 838	141 400
Charges financières		7 995	12 977
TOTAL DES CHARGES	23	22 101 099	19 707 833
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(4 432 182)	717 528

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

III. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(Exprimé en en dollars des États-Unis, \$US)

	Note	2018	2017 Tel que retraité (note 5)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		18 947 916	18 217 157
Mouvements de la réserve de stabilisation et autres ajustements		(636 534)	(369 252)
Mouvements de la réserve de stabilisation		662 916	458 518
Restitution des fonds aux donateurs		(5 963)	(76 034)
Total des éléments comptabilisés directement dans l'actif net		20 419	13 231
Excédent (déficit) de l'exercice		(4 432 182)	717 528
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice		(4 411 763)	730 759
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	21	14 536 153	18 947 916

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IPE)
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
 (Exprimé en dollars des États-Unis, \$US)

	Note	2018	2017 Tel que retraité (note 5)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
(Déficit) Excédent de l'exercice		(4 432 182)	717 528
Dépréciation et amortissements		155 246	112 488
Cessions		1 264	296
(Augmentation) diminution des stocks	8	(488)	15 263
(Augmentation) des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	9	(313 601)	78 862
Diminution des créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	10	15 377	36 876
Diminution (augmentation) des paiements anticipés	11	95 147	(165 496)
(Augmentation) des autres créances	12	(126 280)	(22 350)
Diminution (augmentation) des soldes inter-sociétés	13	1 895 764	(205 603)
Augmentation (diminution) des comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et des charges à payer	16	258 153	(66 487)
(Diminution) augmentation des prestations dues au personnel courantes	17	(59 511)	636 232
Conditions sur les contributions volontaires plus défavorables – fonds extrabudgétaires	18	546 920	654 503
Augmentation (diminution) des produits anticipés	19	279 620	(819 584)
(Diminution) augmentation des autres passifs courants	20	(125 671)	69 274
Augmentation (diminution) des prestations dues au personnel non courantes	17	171 836	(594 484)
Incidence des taux de change sur les activités d'exploitation		54 194	(324 952)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(1 584 212)	122 366
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(847 505)	(211 330)
Ajustements des immobilisations corporelles	14	(9 370)	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	15	(142 330)	-
Acquisitions de placements	7	(5 707 754)	(6 194 714)
Rachats de placements	7	7 168 444	5 302 454
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		461 485	(1 103 590)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Transferts des/vers (les) excédents		12 576	13 630
Virements depuis/vers la Réserve de stabilisation et excédent		7 843	(400)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		20 419	13 231
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(1 102 308)	(967 993)
Trésorerie au début de l'exercice		11 627 806	12 274 017
Incidence des taux de change sur la trésorerie		(165 398)	321 782
Trésorerie à la fin de l'exercice	6	10 360 100	11 627 806

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

V. COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET LES MONTANTS RÉELS

 INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ)
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
 (Exprimé en dollars des États-Unis, \$US)

	AFFECTATIONS				DÉPENSES			SOLDE NON ENGAGÉ
	Résolution initiale 545 du Conseil d'administration	Ajustements additionnels/ Autres ajustements*	Résolution 553 approuvée par le Conseil d'administration	Décaissements	Engagements non liquidés	Éliminations inter-fonds	Total	
A. PROGRAMME ORDINAIRE								
I. Opérations du programme								
Coopération technique et renforcement des capacités								
Formation	2 831 383	(282 005)	2 549 378	2 438 739	96 643	(17 950)	2 517 432	31 946
Coopération technique	1 940 687	105 930	2 046 617	2 074 924	255	-	2 075 179	(28 562)
Production et partage des connaissances								
Recherche et développement	2 642 964	(449 265)	2 193 699	1 900 609	247 967	-	2 148 576	45 124
Diffusion et promotion	2 568 254	(292 038)	2 276 216	2 069 370	83 875	-	2 153 245	122 971
Sous-total	9 983 289	(917 378)	9 065 911	8 483 642	428 739	(17 950)	8 894 431	171 480
II. Direction et administration								
Conseil d'administration	535 096	(50 373)	484 723	469 568	19 903	-	489 471	(4 748)
Direction	933 303	(119 042)	814 261	810 249	3 237	-	813 486	774
Administration générale	1 604 364	(214 723)	1 389 640	1 146 781	163 708	-	1 310 489	79 151
Indemnité de stabilisation	-	-	-	418 717	-	-	418 717	(418 717)
Sous-total	3 072 762	(384 138)	2 688 624	2 845 315	186 848	-	3 032 163	(343 540)
III. Investissement								
Perfectionnement du personnel	60 000	13 488	73 488	68 513	4 198	-	72 711	777
Rénovation du bâtiment	450 000	(141 288)	308 712	276 975	-	-	276 975	31 737
Technologie de l'information	161 000	674 428	835 428	845 762	-	-	845 762	(10 333)
Sous-total	671 000	546 628	1 217 628	1 191 250	4 198	-	1 195 448	22 180

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Suite page suivante.

		AFFECTATIONS				DÉPENSES			SOLDE NON ENGAGÉ
		Résolution initiale 545 du Conseil d'administration	Ajustements additionnels/ Autres rajustements*	Résolution 553 approuvée par le Conseil d'administration	Décaissements	Engagements non liquidés	Éliminations inter-fonds	Total	
B. PROGRAMME EXTRABUDGÉTAIRE									
I. Opérations de programme									
<i>Coopération technique et renforcement des capacités</i>									
Formation	2 692 570	(20 872)	2 671 698	2 176 091	82 337	(674 317)	1 584 111	1 087 587	
Coopération technique	7 874 059	(1 357 727)	6 516 332	5 773 618	861 479	(1 340 651)	5 294 446	1 221 886	
Sous-total	10 566 629	(1 378 599)	9 188 030	7 949 708	943 816	(2 014 968)	6 878 556	2 309 473	
<i>Production et partage des connaissances</i>									
Recherche et développement	629 224	33 499	662 723	418 379	14 201	(47 353)	385 228	277 495	
Diffusion et promotion	1 656 718	(214 285)	1 442 433	469 529	19 428	(44 910)	444 047	998 386	
Sous-total	2 285 942	(180 786)	2 105 156	887 909	33 629	(92 263)	829 275	1 275 881	
II. Direction et administration									
Conseil d'administration	-	-	-	-	-	-	-	-	
Direction	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administration générale	-	-	-	1 526	-	-	1 526	(1 526)	
Sous-total	-	-	-	1 526	-	-	1 526	(1 526)	
III. Investissement									
Perfectionnement du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rénovation du bâtiment	450 000	110 183	560 183	37 157	-	-	37 157	523 026	
Technologie de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total	450 000	110 183	560 183	37 157	-	-	37 157	523 026	
SOUS-TOTAL, B Programme extrabudgétaire									
	13 302 571	(1 449 202)	11 853 369	8 876 300	977 446	(2 107 231)	7 746 514	4 106 854	
III. Fonds d'appui aux programmes									
Éliminations inter-fonds	(3 581 799)	927 609	(2 654 190)	-	-	-	-	(2 654 190)	
GRAND TOTAL	25	23 447 822	(1 276 481)	22 171 341	21 396 507	(2 125 181)	20 868 557	1 302 785	

*Représente les fluctuations du dollar, les activités complémentaires, le déficit (les économies) des activités, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration. Note : La base budgétaire et la base comptable sont différentes. Le présent état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels est préparé sur la base du budget.

VI. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires

L'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) ou « l'Institut » fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IIPÉ. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'Institut international de planification de l'éducation a été créé en 1963 dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

Les Statuts de l'IIPÉ ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IIPÉ à fonctionner sur un Compte spécial.

L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines. Le Conseil d'administration de l'IIPÉ est composé de 12 membres, dont le Président et un Comité exécutif de quatre membres, qui agissent au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Le Conseil approuve le programme et budget annuels de l'Institut. Il approuve également le rapport annuel d'exécution du programme qui lui est présenté par le Directeur/la Directrice.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, France (7-9 rue Eugène Delacroix). Il compte également deux bureaux, situés à Buenos Aires (Argentine) et au Pôle de Dakar (Sénégal).

Note 2 : Principales conventions comptables

Bases de préparation et de présentation

Base de préparation

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Règlements financiers du Compte spécial de l'IIPÉ approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO, ainsi qu'aux règles formulées par le Directeur de l'Institut, dont le Conseil d'administration a été saisi.

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon systématique dans la préparation et la présentation des présents états financiers.

Exercice financier

Conformément à l'article 2 des Règlements financiers du Compte spécial de l'IIPÉ, l'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers sont établis sur une base annuelle.

Présentation et monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar des États-Unis (\$US), qui est également sa monnaie fonctionnelle.

Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises effectuées au cours de l'exercice sont converties en dollars des États-Unis, au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de l'opération. Les taux UNORE se rapprochent des taux du marché. Les éléments non monétaires évalués au coût historique ou à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux UNORE en vigueur à la date de la transaction initiale ou lorsque la juste valeur a été déterminée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars des États-Unis, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont constatés dans l'État de la performance financière.

Information sectorielle

Un secteur est une activité ou un groupe d'activités distinct dont l'information financière doit être présentée séparément.

Les secteurs de l'IPE sont présentés par opération géographique ou par spécificité de programme. Ils forment un groupe d'actifs et d'opérations, et sont clairement identifiés et définis par leurs domaines d'activité, et ils contribuent aux programmes et activités de l'Institut (voir note 29).

Actifs financiers

Les actifs financiers de l'IPE comprennent: la trésorerie, les placements, les comptes débiteurs résultant d'opérations de change et de transactions sans contrepartie, les paiements anticipés et les autres créances.

Actifs financiers entrant dans le champ d'application de la norme IPSAS 29 – Instruments financiers: La comptabilisation et l'évaluation sont classées comme actifs financiers à la juste valeur par le biais de surplus ou déficit, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente, selon le cas. L'IPE a déterminé le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement. Le classement dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances (P&C) sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, y compris les dépôts à terme, dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, et les comptes à terme. Ils sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente le classement et l'évaluation des actifs financiers de l'IPE :

Actifs financiers	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie	P&C	Coût après amortissement
Placements à court terme	P&C	Coût après amortissement
Créances résultant d'opérations avec contrepartie directe	P&C	Coût après amortissement
Créances résultant d'opérations sans contrepartie	P&C	Coût après amortissement

Dépréciation des actifs financiers

L'IPE vérifie à chaque date de clôture l'existence d'indices objectifs montrant qu'un actif financier s'est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme ayant subi une

perte de valeur si, et seulement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de façon fiable. L'indication d'une perte de valeur peut comprendre les indicateurs suivants :

- Les créances ou un groupe de créances éprouvent d'importantes difficultés financières
- Défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital
- La probabilité de faillite ou autre restructuration financière des créances
- Les données observables indiquent une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés (par exemple, présence d'arriérés, conjoncture économique conduisant à des défauts de paiement).

Actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'IIPÉ vérifie d'abord l'existence d'une indication objective de dépréciation pour les actifs financiers individuellement significatifs, ou collectivement pour les actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Si l'IIPÉ détermine qu'il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, significatif ou non, il inclut l'actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une preuve objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est évalué par la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés (à l'exclusion des pertes de crédit futures estimées qui n'ont pas encore été subies). La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Si un prêt est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation pour évaluer une éventuelle perte de valeur est le taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé en excédent ou au déficit. Les prêts, ainsi que la provision correspondante, sont radiés lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement futur et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées à l'IIPÉ. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue, en raison d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou réduite en adaptant le compte de provision. Si une radiation est recouvrée par la suite, le recouvrement est porté au crédit des produits excédentaires ou déficitaires.

Passifs financiers

Les passifs financiers de l'IIPÉ comprennent les comptes créditeurs.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des prêts et des emprunts, majorés des coûts de transaction directement imputables.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements à court terme hautement liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie détenue à titre fiduciaire (fonds fiduciaires destinés à l'exécution du programme et fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel), qui ne peut être dépensée qu'à des fins spécifiques, est considérée comme affectée.

Placements

L'IPE classe ses placements dans les prêts et créances (voir note 7). Le classement dépend des raisons pour lesquelles les actifs financiers sont acquis et est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture.

Les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou qui ne sont pas censés être réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés en actifs non courants. Les autres actifs financiers sont classés en actifs courants.

Les placements classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, y compris les dépôts à terme dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et les comptes à terme. Ils sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À chaque date de clôture, l'Institut évalue s'il existe une preuve objective de la dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements. Toute perte de valeur est constatée dans l'état de la performance financière.

Stocks

Les stocks détenus en vue d'une distribution gratuite ou quasi gratuite, la consommation dans la production de biens ou la prestation de services à titre gratuit ou à prix coûtant sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement courant.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Les réductions de valeur du coût au coût de remplacement courant ou à la valeur de réalisation nette sont constatées dans l'état de la performance financière. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

Créances liées aux opérations sans contrepartie, créances liées aux opérations de change et autres créances

Les créances sont initialement évaluées à leur juste valeur, puis leur valeur comptable est ajustée pour tenir compte de toute provision pour des montants estimés irrécouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il est objectivement prouvé, sur la base d'un examen des montants en suspens à la date de clôture, que l'IPE ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus, conformément aux conditions initiales des créances. Lors de l'établissement de la provision pour contributions mises en recouvrement, la juste valeur des créances est calculée comme la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie provenant des créances à recouvrer dans l'avenir. Le niveau des créances liées aux contributions volontaires ne nécessite pas d'actualisation.

Les contributions reçues avant le début de l'exercice budgétaire concerné sont enregistrées comme un actif (trésorerie) et un passif correspondant est comptabilisé.

Paiements et versements anticipés

Paiements anticipés

L'IPE avance des fonds à des tiers dans le cadre de contrats sans échange pour l'exécution de ses programmes et activités. De tels transferts à des tiers sont considérés comme des paiements anticipés si les conditions relatives aux actifs transférés ne sont pas remplies à la date de clôture.

Versements anticipés

Un passif est comptabilisé pour les montants reçus de donateurs lorsqu'aucun accord contraignant n'existe lors de la réception de l'actif du donateur. C'est principalement le cas dans les accords-cadres et autres contributions volontaires, où les fonds peuvent être reçus avant qu'un accord ne soit conclu sur l'affectation de la contribution reçue du donateur. Les contributions mises en recouvrement reçues avant le début de l'exercice budgétaire concerné sont enregistrées à l'actif et un passif correspondant au titre des paiements anticipés est comptabilisé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

Les biens patrimoniaux ne sont pas constatés dans les états financiers, mais une information appropriée est fournie dans les notes aux comptes.

Acquisitions

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé à l'actif, s'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cette immobilisation iront à l'Institut et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Dans la plupart des cas, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût. Lorsqu'un actif est donné, il est comptabilisé à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût historique et présentées au coût amorti.

Cessions

Les gains et pertes sur cession sont déterminés en comparant le produit avec la valeur comptable de l'actif. Les gains et pertes sur cession sont intégrés dans l'état de la performance financière.

Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après l'acquisition initiale ne sont capitalisés que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au bien iront à l'Institut et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toutes les immobilisations corporelles autres que les terrains, à des taux qui tiennent compte du coût des actifs par rapport à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile des principales catégories d'actifs a été estimée comme suit :

Type d'actif	Durée de vie utile (en années)
Améliorations locatives	15 à 50 ans (ou période la plus courte entre la durée du bail et la durée d'utilité)
Matériel de communication et informatique	4
Véhicules	5
Mobilier et accessoires	5
Autre équipement	5

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à la clôture de chaque exercice.

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur éventuelle. Toute provision pour dépréciation est incluse dans l'état de la performance financière.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la perte de valeur. Les actifs incorporels sont capitalisés dans les états financiers.

Acquisition et mise au point de logiciels

Les licences de logiciels informatiques acquises sont capitalisées sur la base des coûts engagés pour l'acquisition et la mise en service du logiciel spécifique. Les coûts directement liés au développement des logiciels utilisés par l'IPE sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les coûts directs comprennent les charges du personnel de développement des logiciels et les frais généraux qui peuvent être directement attribués à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur tous les actifs incorporels à durée de vie limitée, à des taux permettant d'amortir le coût ou la valeur des actifs sur leur durée de vie utile. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles ont été estimées comme suit :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile (en années)
Logiciels acquis séparément	5
Logiciels mis au point en interne	5
Licences et droits	2-6 ans (ou période de licence ou droit si plus courte)

Comptes à payer et charges à payer

Les comptes à payer sont des passifs financiers pour des biens et services reçus par l'IPE et facturés mais pas encore payé à la date de clôture.

Les charges à payer sont des passifs financiers pour des biens et services reçus par l'IPE, qu'il n'a pas payés et qui ne lui ont pas été facturés à la date de clôture.

Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées pour des dépenses futures, dont le montant ou le moment sont incertains, lorsqu'une obligation actuelle existe (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, que des dépenses seront probablement nécessaires pour éteindre cette obligation et que son montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est constituée pour les pertes d'exploitation futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

Les passifs éventuels sont présentés lorsqu'une éventuelle obligation est incertaine mais mesurable, ou lorsque l'IPE a une obligation actuelle mais ne peut évaluer de façon fiable la sortie probable de ressources.

Prestations dues au personnel

L'Institut reconnaît les catégories suivantes des prestations dues au personnel :

- les prestations courantes ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les prestations non courantes ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Prestations dues au personnel (courantes)

Les prestations courantes doivent être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture et sont évalués à leur valeur nominale, sur la base des droits accumulés aux taux de rémunération en vigueur. Les prestations courantes comprennent les avantages sociaux liés au premier emploi (primes d'affectation), les avantages mensuels réguliers (salaires, traitements, indemnités), les absences rémunérées et les autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, congé dans les foyers, etc.).

Une charge est comptabilisée lorsque les employés rendent service à l'Organisation et un passif est comptabilisé pour tout droit qui n'a pas été réglé à la date de clôture.

Assurance maladie après la cessation de service (ASHI).

L'Institut participe au programme ASHI (pour After service health insurance) de l'UNESCO. Dans le cadre de ce programme, tout fonctionnaire qui a atteint l'âge de 55 ans lors de son départ à la retraite et a cotisé pendant au moins dix ans à la Caisse d'assurance maladie à la date de sa cessation de service, peut choisir de rester (indéfiniment) dans cette caisse en tant que participant associé, l'UNESCO continuant à participer au financement de ses cotisations. Le programme ASHI de l'UNESCO est un régime à prestations définies pour les entités sous contrôle commun.

L'UNESCO effectue chaque année à la fois une projection à long terme et une évaluation actuarielle du régime ASHI pour évaluer ses obligations au titre de prestations dues au personnel. Le régime expose les organisations participantes aux risques actuariels associés aux employés actuels et anciens d'autres entités du groupe, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les diverses entités participant au régime. L'Institut, ainsi que d'autres entités participantes du groupe, n'est pas en mesure de d'établir sa part de la situation financière et des performances sous-jacentes du régime, selon les normes IPSAS 39, d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, et a donc comptabilisé ce régime comme s'il s'agissait d'un plan à cotisations définies.

Les contributions de l'Institut au programme ASHI de l'UNESCO comprennent les cotisations à la Caisse d'assurance maladie de l'UNESCO, calculées conformément au Règlement de la Caisse d'assurance-maladie de l'UNESCO.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

L'Institut, qui fait partie intégrante de l'UNESCO, participe à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (« CCPPNU » ou « la Caisse »), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux fonctionnaires des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations. La Caisse de retraite est un régime interentreprises capitalisé à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3(b) des Statuts de la Caisse, l'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale intergouvernementale participant au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations participantes aux risques actuariels associés aux employés actuels et anciens des autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. L'IPE et la CPPNU, comme les autres organisations participantes de la Caisse, ne sont pas en mesure de définir la part proportionnelle de l'Institut dans l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés, avec une fiabilité suffisante pour pouvoir la comptabiliser. En conséquence, l'IPE a donc considéré ce plan comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 – Avantages sociaux. Les contributions de l'IPE à la Caisse au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges financières dans l'état de la performance financière.

Prestations dues au personnel (non courantes)

Les prestations non courantes sont des avantages dont le règlement est attendu plus de 12 mois après la fin de l'exercice de référence. Ce montant comprend les congés accumulés et les primes de rapatriement.

Le passif comptabilisé au titre de ces régimes correspond à la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif est calculé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les intérêts débiteurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les gains ou pertes actuariels découlant des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience sont constatés dans l'état de la performance financière.

La tranche à court terme de ces prestations non courantes est présentée dans le passif à court terme de l'état de la situation financière. La part à court terme est définie comme étant le montant le plus élevé entre les versements à effectuer dans les 12 mois suivant la date de clôture, ou le montant dont l'IPE n'a pas le droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi comprennent généralement des indemnités de départ volontaire et doivent être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Taxe

L'Institut jouit du privilège de l'exonération fiscale. À ce titre, les avoirs, les revenus et autres biens de l'Institut sont exonérés de tout impôt direct.

Comptabilisation des revenus

Produits des opérations sans contrepartie

Les produits tirés des opérations sans contrepartie sont mesurés en fonction de l'augmentation de l'actif net constaté. Lorsque les critères complets de comptabilisation d'un actif en vertu d'un accord de non-échange ne sont pas remplis, un droit contractuel peut être divulgué.

Produits des opérations sans contrepartie directe

- *Contributions mises en recouvrement*

Les contributions obligatoires, mises à disposition par l'UNESCO, en vertu d'un accord spécifique signé, sont approuvées pour chaque exercice financier et sont comptabilisées comme produits au début de l'exercice de référence, dès que les montants sont communiqués à l'Institut.

- *Contributions volontaires*

Les contributions volontaires et autres transferts appuyés par des accords exécutoires sont constatés à titre de produits lorsque l'accord devient exécutoire et que le contrôle sur l'actif sous-jacent est obtenu, à moins que l'accord n'émette une condition sur les actifs transférés exigeant la comptabilisation d'un passif. Les donateurs imposent des conditions à l'utilisation des contributions, notamment une obligation de résultat consistant à utiliser le don d'une manière précise et une obligation de retour exécutoire de rendre le don s'il n'est pas utilisé de la manière prévue. Le montant comptabilisé à titre de passif représente la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture. Étant donné que l'IPE remplit les conditions relatives aux contributions volontaires en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, la valeur comptable du passif est réduite et un montant de recettes égal à cette réduction est comptabilisé.

Les contributions volontaires, telles que les engagements et autres promesses de dons qui ne sont pas appuyés par des accords contraignants, sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont reçues.

- *Contributions en nature*

Les contributions en nature de biens, qui appuient directement les opérations et les activités approuvées et qui peuvent être évaluées de façon fiable, sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent l'usage de locaux et de services publics. Dans le cas de l'utilisation des locaux, la valeur de la contribution repose sur le taux commercial de location de l'immeuble.

Les contributions en nature de services, comme les services de bénévoles, ne sont pas comptabilisées.

Produits de change

Les autres sources de revenus provenant d'opérations de change sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisées à mesure que les biens et services sont livrés.

Charges

En vertu des règles de la comptabilité d'exercice, les charges sont des diminutions des avantages économiques ou du potentiel de services au cours de la période comptable sous forme de sorties de fonds ou de consommation d'actifs, ou de dettes contractées qui se traduisent par une diminution des actifs nets. Les charges sont comptabilisées lorsque l'opération ou l'événement à l'origine de la charge se produit, et la comptabilisation de la charge n'est donc pas liée au moment où la trésorerie ou son équivalent est reçu ou payé.

Opérations sans contrepartie

Les charges liées aux accords de financement sans contrepartie sont constatées lorsque le financement est légalement en vigueur, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés. Dans de tels cas, les charges sont comptabilisées au fur et à mesure que les services sont rendus et que la condition relative aux actifs transférés est remplie, conformément aux modalités de l'entente.

Lorsque des produits sont constatés au titre de contributions en nature, une charge correspondante est également constatée dans les états financiers.

Note 3 : Estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs

L'établissement d'états financiers, conformément aux normes IPSAS, exige d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs à la fin de l'exercice de référence. Toutefois, l'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait aboutir à des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés au cours des prochains exercices.

Les domaines dans lesquels les estimations, hypothèses ou jugements sont significatifs pour les états financiers de l'IPE comprennent, sans toutefois s'y limiter : les avantages sociaux, les provisions pour litiges et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Tout changement dans les estimations est reflété dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Jugements

Calcul des contributions en nature pour l'utilisation des locaux

L'IPE procède à une évaluation de la contribution en nature pour l'utilisation des locaux. Cet exercice est effectué par un expert engagé par l'IPE.

Les facteurs influant sur l'évaluation sont les suivants :

- la disponibilité de biens semblables à louer ;
- les espaces de bureaux partagés avec d'autres organisations

Estimations et hypothèses

L'IPE a fondé ses hypothèses et estimations sur les paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers. Toutefois, les circonstances actuelles et les hypothèses relatives à l'évolution future peuvent changer en raison de la conjoncture économique ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'IPE.

a) Durée de vie utile des immobilisations corporelles

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est évaluée à l'aide des indicateurs suivants, afin de déterminer l'utilisation et la valeur potentielles futures de leur cession et de leur dépréciation :

- l'état du bien, d'après l'évaluation des experts employés par l'IPE ;
- la nature de l'actif, sa sensibilité et sa capacité d'adaptation aux changements technologiques et aux processus ;
- la nature des processus dans lesquels l'actif est déployé ;
- la disponibilité du financement pour remplacer l'actif ;
- l'évolution de la conjoncture économique par rapport à l'actif.

La note 2 fournit des informations sur les durées de vie utile actuelles.

b) Provisions pour litiges

Des provisions ont été constituées et la direction a établi une estimation fondée sur l'information disponible. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction quant à la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La note 20 donne des informations supplémentaires sur ces estimations de provisions.

c) Prestations dues au personnel

Le coût de l'obligation au titre des prestations définies est déterminé à l'aide d'évaluations actuarielles qui impliquent l'établissement de diverses hypothèses pouvant diverger de l'évolution réelle dans le futur. Il s'agit notamment de la détermination du taux d'actualisation, des augmentations salariales futures, des taux de mortalité et des augmentations de coûts futures. En raison de la complexité de l'évaluation et de sa nature à long terme, le passif au titre des avantages sociaux est très sensible aux variations de ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date de clôture. Le détail des prestations dues au personnel est fourni à la note 17.

Note 4 : Normes comptables publiées

Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

IPSAS 39 : Avantages sociaux : cette norme, qui remplace la norme IPSAS 25 – Avantages sociaux, a été publiée en juillet 2016, avec effet au 1^{er} janvier 2018. La norme prescrit les exigences en matière de comptabilisation et d'information à fournir concernant les charges sociales. Elle impose à une entité de comptabiliser un passif lorsqu'un membre du personnel a fourni un service en échange de prestations à payer ultérieurement, et une charge lorsque l'entité consomme les avantages économiques ou le potentiel de services découlant du service rendu par le membre du personnel. Cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers, à l'exception des informations à fournir révisées.

IPSAS 21: La norme traite de la dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie et de la comptabilisation des pertes de valeur et des critères de reprise des pertes de valeur sur ces actifs. Ces amendements à la norme n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de l'IIPÉ.

IPSAS 26: La norme définit les procédures à appliquer pour déterminer si un actif générateur de trésorerie s'est déprécié, pour comptabiliser les pertes correspondantes et pour recouvrer les charges d'amortissement. Toutefois, le champ d'application de la norme IPSAS 26 exclut les instruments financiers couverts par la norme IPSAS 29 – Instruments financiers, comptabilisation et évaluation. Ces amendements à la norme n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de l'IIPÉ.

Normes comptables publiées et à adopter ultérieurement

IPSAS 40 : Regroupement du secteur public : La norme, publiée en janvier 2017, prescrit les principes, les exigences en matière de comptabilisation et d'information à fournir pour un regroupement dans le secteur public et ses effets. Un regroupement du secteur public est le regroupement d'activités distinctes en une seule entité du secteur public. La norme entrera en vigueur au cours de l'année de référence débutant le 1^{er} janvier 2019 ou ultérieurement. L'IIPÉ estime que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence sur ses états financiers.

IPSAS 41: Instruments financiers: Cette norme, publiée en août 2018, établit les principes de présentation de l'information financière concernant les actifs et les passifs financiers pour l'évaluation des montants, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. La norme entrera en vigueur au cours de l'année de référence débutant le 1^{er} janvier 2022. L'IIPÉ n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de cette norme.

Note 5 : Ajustements apportés à la présentation des états financiers et de l'annexe aux états financiers de l'exercice précédent

Afin de se conformer aux normes IPSAS, certains ajustements ont été apportés à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers de 2018. Par conséquent, certains chiffres ont été retraités, afin d'ajuster leur présentation à celle de l'exercice en cours. Cela s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'IIPÉ pour assurer une présentation plus appropriée de ses états financiers. Les principaux ajustements aux états financiers et à l'annexe sont les suivants :

État de la situation financière par secteur, état de la performance financière par secteur et état des résultats du Compte spécial de l'UNESCO : Ces déclarations ont été supprimées. La situation et la performance financières du secteur sont désormais présentées dans l'annexe ci-jointe, voir note 29.

Opérations de change : La présentation des flux de trésorerie a été modifiée, afin de mieux refléter l'incidence des taux de change sur les activités opérationnelles dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Par conséquent, les chiffres correspondants ont également été reclassés à des fins de comparaison. Pour 2017, une diminution de 324 954 \$US a été ajustée au sein des activités

opérationnelles pour tenir compte de l'effet des taux de change sur ces activités, moins un ajustement de 3 377 \$US dans les comptes créances (opérations de change), plus des ajustements de 55 \$US dans les comptes à payer (opérations de change) et les charges à payer, et de 150 \$US dans les prestations dues au personnel, plus l'effet du taux de change de 321 782 \$US sur les liquidités.

De plus, la présentation des activités a été modifiée afin de mieux montrer l'incidence du taux de change sur l'état de la performance financière. Par conséquent, les chiffres correspondants ont également été reclassés à des fins de comparaison. Pour 2017, un montant de 1 029 067 \$US a été ajusté dans l'état pour tenir compte des différences de change réalisées sur les opérations au cours de l'exercice.

Flux de trésorerie: Les activités d'investissement sont maintenant présentées sur une base brute dans l'état des flux de trésorerie. Ces activités étaient auparavant présentées sur une base nette. Les augmentations nettes des placements de 892 260 \$US en 2017 sont maintenant présentées comme des acquisitions de 6 194 714 \$US et des rachats de 5 302 454 \$US. De plus, les transferts au titre des activités financières ont été ajustés de 655 073 \$US pour éliminer les transactions non monétaires.

Placements: Pour 2017, un montant de 5 973 730 \$US a été transféré des placements à court terme aux placements à long terme, car il ne devrait pas être encaissé au cours des 12 prochains mois, voir note 7.

Les instruments financiers: La convention comptable de l'IIPÉ relative aux actifs et aux passifs financiers a été ajoutée aux principales conventions comptables (voir note 2). En outre, l'information relative à la gestion des risques financiers a été améliorée pour la rendre conforme aux normes IPSAS (voir note 26).

Immobilisations corporelles et actifs incorporels: Les mouvements de la période de référence et les informations comparatives sur les immobilisations corporelles et incorporelles sont désormais fournis (voir note 14).

Prestations dues au personnel: Des informations plus détaillées ont été ajoutées, l'IIPÉ indiquant désormais comment ses obligations au titre des prestations définies sont calculées, ainsi que les dépenses connexes. Des données comparatives ont été ajoutées. Par conséquent, les chiffres correspondants ont également été reclassés à des fins de comparaison. Pour 2017, un montant de 554 189 \$US a été transféré des charges sociales non courantes vers les avantages sociaux courants (voir note 17).

Droits contractuels: Les actifs éventuels exigent que l'IIPÉ n'ait aucun contrôle sur la résolution de l'éventualité. Comme il est probable que l'IIPÉ contrôle la résolution, ils sont désormais présentés comme des droits contractuels (voir note 24).

Revenus financiers: Tous les revenus liés aux placements sont maintenant comptabilisés à titre de revenus financiers dans l'État de la performance financière. Pour 2017, les produits financiers ont été retraités à 224 010 \$US, soit une augmentation de 126 926 \$US, et le mouvement du Compte de réserve de stabilisation a été retraité à 458 518 \$US, soit une diminution de 126 926 \$US.

Nouvelles normes: L'annexe aux états financiers donne maintenant des informations sur les nouvelles normes. Elle présente également les progrès de la direction dans l'évaluation de l'applicabilité des nouvelles normes et de l'impact potentiel de ces normes sur les états financiers de l'IIPÉ (voir note 4).

Notes: Les informations à fournir pour tous les types d'actifs et de passifs financiers ont été ajoutées (voir note 2). Des informations sur les estimations de l'IIPÉ ont été ajoutées, détaillant la source des estimations et des hypothèses (voir note 3). Les mouvements de la période de référence sur les provisions pour créances résultant d'opérations de change et d'opérations sans contrepartie sont désormais provisionnés (cf. notes 9 & 10). Des données comparatives ont été ajoutées pour les

mouvements des actifs nets (voir note 21). L'IIPÉ a défini son capital sous gestion (voir note 27). Ceux qui sont considérés comme des dirigeants clés sont désormais clairement identifiés (voir note 2).

Note 6 : Trésorerie

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Comptes courants	10 360 100	11 627 806
Total de la trésorerie	10 360 100	11 627 806

Au 31 décembre 2018, les 5 225 291 \$US (2017 : 4 678 371 \$US) disponibles au titre des contrats extrabudgétaires en cours pour les projets assortis de conditions et les 364 017 \$US (2017 : 84 397 \$US) reçus d'avance pour les années et programmes futurs sont considérés comme des liquidités affectées. Le solde restant, soit 4 770 792 \$US (2017 : 6 865 038 \$US), est destiné aux autres opérations de programme et au Compte de réserve de stabilisation.

Note 7 : Placements

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Fraction à court terme		
Prêts et créances		
Comptes à terme	5 000 000	6 194 714
Total de la tranche à court terme	5 000 000	6 194 714
Fraction à long terme		
Prêts et créances		
Dépôts à terme	5 707 754	5 973 730
Total fraction à long terme	5 707 754	5 973 730
Total des placements	10 707 754	12 168 444

Les placements classés dans les prêts et créances sont principalement des dépôts à terme, dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à un an, et des comptes à terme qui sont des placements susceptibles d'être réalisés dans les douze mois. Ces instruments financiers sont détenus auprès de groupes bancaires internationaux auxquels sont assignés des plafonds de dépôt, conformément à la politique d'investissement de l'UNESCO.

Le montant total à fin 2018 comprend l'investissement 2015 de 5 707 754 \$US de dépôt à terme venant à échéance le 14 octobre 2020 et l'investissement de 5 000 000 \$US sur un compte à terme venant à échéance le 3 décembre 2019.

Les dépôts à terme au 31 décembre 2018 sont détenus par l'Institut à titre fiduciaire.

Note 8 : Stocks

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Publications à vendre	45 146	41 488
Publications destinées à la distribution	5 016	4 610
Stocks bruts	50 162	46 098
Dépréciation	(28 985)	(25 409)
Stocks nets	21 177	20 689

Les publications comprennent les publications destinées à la vente et les publications gratuites. Le coût des stocks comprend une dépréciation des stocks jusqu'à leur valeur nette de réalisation.

Le fonds de publications comprend principalement la série *Principes de la planification de l'éducation*, qui met en lumière les développements récents en matière de planification de l'éducation et de politiques éducatives, et leurs implications pour les États et les gouvernements. Les autres catégories sont liées aux études de cas, aux monographies et autres travaux réalisés par les chercheurs de l'Institut dans son domaine d'activité.

Note 9 : Créances (opérations sans contrepartie)

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Contrats extrabudgétaires (en cours)	783 804	461 677
Provision pour créances douteuses	(337 804)	(329 278)
Total des comptes débiteurs (opérations sans contrepartie)	446 000	132 399

La provision pour créances résultant d'opérations sans contrepartie est un montant irrécouvrable, estimé sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Les dotations et reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables se détaillent comme suit :

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Solde d'ouverture	329 278	248 740
Ajouts	19 754	99 160
Recouvrements et radiations	(24 135)	(18 622)
Reclassements	12 907	-
Provision pour créances douteuses (opérations sans contrepartie)	337 804	329 278

Note 10 : Créances résultant d'opérations de change

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Montants à recevoir pour biens et services	20 722	46 049
Provision pour créances douteuses	(12 362)	(20 440)
Créances nettes sur opérations de change	8 360	25 609

La provision pour créances résultant d'opérations de change est un montant irrécouvrable, estimé sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Les dotations et reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables se détaillent comme suit :

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Solde d'ouverture	20 440	7 544
Ajouts	10 339	14 930
Recouvrements et radiations	(5 510)	(2 034)
Reclassements	(12 907)	-
Provision pour créances douteuses (opérations de change)	12 362	20 440

Note 11 : Paiements anticipés

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Avances au personnel	78 368	148 922
Autres avances	147 328	171 921
Total des paiements anticipés	225 696	320 843

Les avances consenties au personnel concernent les avances au titre de frais de voyage des membres du personnel, tandis que les autres avances concernent des paiements anticipés pour des biens et services non encore fournis.

Note 12 : Autres créances

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Créances de TVA	254 477	137 906
Intérêts cumulés	33 005	23 296
Total des autres créances	287 482	161 202

L'IIPÉ jouit du privilège de l'exonération fiscale; toutefois, il paie en espèces la TVA due à ses fournisseurs et entrepreneurs. Les créances de TVA concernent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à récupérer auprès des autorités fiscales (État français).

Les intérêts cumulés concernent les dépôts à terme arrivant à échéance en 2019 et 2020 (voir note 7).

Note 13 : Soldes inter-sociétés

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Montants à recevoir d'autres instituts et bureaux hors Siège ou provenant d'autres instituts et bureaux hors Siège	(4 384)	304
Montant dû au Siège de l'UNESCO ou à recevoir du Siège de l'UNESCO	(63 950)	1 827 126
Total des soldes inter-sociétés	(68 334)	1 827 430

Les soldes inter-sociétés représentent les paiements effectués par l'IIPÉ au nom du Siège de l'UNESCO ou d'autres instituts/bureaux hors Siège et inversement. Les soldes sont convenus entre les deux parties et remboursés lorsque le montant est jugé substantiel.

Note 14 : Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles par catégorie d'actifs au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Améliorations locatives	Matériel et équipement services informatiques	Meubles et accessoires	Autre équipement	Véhicules	Total
Exprimé en \$US						
1^{er} janvier 2017						
Valeur d'acquisition	-	282 519	35 191	196 726	22 202	1 536 638
Amortissements cumulés	-	(1 087 545)	(23 265)	(187 712)	(6 290)	(1 304 812)
Valeur comptable	-	194 974	11 926	9 014	15 912	231 826
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2017						
Acquisitions	-	198 749	6 856	5 725	-	211 330
Cessions	-	(62 249)	-	-	-	(62 249)
Amortissements sur cessions	-	61 953	-	-	-	61 953
Amortissements	-	(102 037)	(3 085)	(2 925)	(4 441)	(112 488)
Total des mouvements 31 décembre 2017	-	96 416	3 771	2 800	(4 441)	98 546
Valeur d'acquisition	-	1 419 019	42 047	202 451	22 202	1 685 719
Amortissements cumulés	-	(1 127 629)	(26 350)	(190 637)	(10 731)	(1 355 347)
Solde de clôture au 31 décembre 2017	-	291 390	15 697	11 814	11 471	330 372
1^{er} janvier 2018						
Valeur d'acquisition	-	1 419 019	42 047	202 451	22 202	1 685 719
Amortissements cumulés	-	(1 127 629)	(26 350)	(190 637)	(10 731)	(1 355 347)
Valeur comptable	-	291 390	15 697	11 814	11 471	330 372
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2018						
Acquisitions	606 685	178 796	62 024	-	-	847 505
Cessions	-	(329 019)	-	(69 577)	-	(398 596)
Amortissements sur cessions	-	327 755	-	69 577	-	397 332
Amortissements	-	(130 966)	(14 674)	(3 545)	(4 440)	(153 625)
Ajustements comptables des coûts	-	9 370	-	-	-	9 370
Ajustements comptables des amortissements	-	(1 620)	-	-	-	(1 620)
Total des mouvements 31 décembre 2018	606 685	54 316	47 350	(3 545)	(4 440)	700 366
Valeur d'acquisition	606 685	1 278 166	104 071	132 874	22 202	2 143 998
Amortissements cumulés	-	(932 460)	(41 024)	(124 605)	(15 171)	(1 113 260)
Valeur comptable	606 685	345 706	63 047	8 269	7 031	1 030 738

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont évaluées au coût. Par la suite, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'actifs patrimoniaux à déclarer, tout comme au 31 décembre 2017.

L'Institut a construit des améliorations locatives dans les locaux de Paris (France). Les améliorations locatives sont évaluées au coût historique.

Note 15: Immobilisations incorporelles

	Améliorations locatives	Immobilisations incorporelles: Logiciels en cours de développement	Total
Exprimé en \$US			
Valeur comptable		-	-
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2017			
Acquisitions		-	-
Total des mouvements 31 décembre 2017		-	-
31 décembre 2017			
Valeur d'acquisition		-	-
Amortissements cumulés		-	-
Valeur comptable		-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2017			
		-	-
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2018			
Acquisitions		142 330	142 330
Total des mouvements 31 décembre 2017		142 330	142 330
31 décembre 2018			
Valeur d'acquisition		142 330	142 330
Amortissements cumulés		-	-
Valeur comptable		142 330	142 330

Actuellement, l'IIPE ne comptabilise les logiciels qu'en tant qu'actifs incorporels, car il n'est pas considéré comme probable que les avantages économiques futurs importants découlant des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle iront à l'Institut.

Note 16: Comptes à payer (opérations de change) et charges à payer

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Comptes de régularisation	462 763	288 284
Dettes auprès des fournisseurs	91 241	7 575
Total comptes à payer (opérations de change)	554 004	295 859

Les dettes auprès des fournisseurs concernent les montants dus pour des biens et services dont les factures ont été reçues. Les comptes de régularisation sont des passifs relatifs à des biens et services qui ont été reçus ou fournis à l'IIPE au cours de l'exercice et qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation ou d'un accord formel avec les fournisseurs.

Note 17 : Prestations dues au personnel

	2018			2017
	Évaluation actuarielle	Évaluation de l'IPE	Total	Tel que retraité (note 5) Total
Exprimé en \$US				
Salaires et remboursements	-	76 420	76 420	130 518
Congé annuel accumulé	560 437		560 437	554 190
Prime de rapatriement	45 425		45 425	57 085
Prestations dues au personnel (courants)	605 862	76 420	682 282	741 793
Prime de rapatriement	1 075 143	-	1 075 143	1 016 375
Prestations dues au personnel (non courantes)	1 075 143	-	1 075 143	1 016 375
Total des avantages sociaux	1 681 005	76 420	1 757 425	1 758 168

Prestations dues au personnel – courants

Les prestations dues au personnel, courantes ou à court terme, comprennent les salaires et indemnités, l'indemnité pour frais d'études, les congés dans les foyers, les congés annuels accumulés (CAA) ainsi que la part de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) et les primes de rapatriement correspondant à la période en cours.

Même si les CAA sont entièrement à court terme, conformément aux normes, l'IPE n'ayant pas le droit inconditionnel de différer le règlement du passif d'au moins 12 mois, les paiements prévus au titre des CAA au cours du prochain exercice devraient s'élever à 21 962 \$US.

Congés annuels accumulés (CAA)

Le personnel de l'IPE peut accumuler jusqu'à 60 jours travaillés maximum de congés annuels non utilisés. Lors de la cessation de service, les membres du personnel ont droit à une somme d'argent au titre des CAA qu'ils détiennent à la date de la cessation de service.

Prestations dues au personnel – non courantes

Les prestations dues au personnel non courantes concernent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres charges sociales à long terme. Il s'agit notamment des indemnités de rapatriement.

Assurance maladie après la cessation de service (ASHI)

Les contributions versées au cours de l'exercice s'élèvent à 276 362 \$US. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les contributions s'élèvent à 244 695 \$US.

Indemnités de rapatriement

Un membre du personnel ayant accompli un an de service continu en dehors du pays de ses foyers officiels a droit, au moment de sa cessation de service, à une prime de rapatriement, payable sur la base des années et des mois de service admissible en dehors du pays de ses foyers officiels. Pour les fonctionnaires remplissant les conditions requises engagés après le 1^{er} juillet 2016, l'indemnité est payable à compter de cinq ans de service à l'étranger, selon le barème en vigueur. Les membres du personnel ont également droit au remboursement de leurs frais de voyage et de déménagement au moment de leur départ de l'IPE.

Indemnité de fin de service (indemnité de départ)

L'indemnité de départ s'applique aux titulaires de contrats de service de l'IIPÉ. À la fin de son service, l'employé est rémunéré deux semaines par année de service jusqu'à un maximum de six mois. Dans ce calcul, il est admis que tous les titulaires de contrats de service ont droit au maximum de six mois.

Évaluations actuarielles

Une évaluation actuarielle a été effectuée pour calculer le montant estimatif du passif estimé de l'IIPÉ au titre des CAA et des primes de rapatriement. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur de ces prestations au 31 décembre 2018 :

Taux d'actualisation	1,75 % – le taux retenu se fonde sur la courbe des rendements de Mercer au 31/12/2018, avec une maturité d'environ 10 ans (1,60 % au 31/12/2017).
Taux d'inflation	1,75 % (1,75 % au 31/12/2017).
Tables de mortalité préretraite	2017 Table de mortalité en cours d'emploi des Nations Unies pour congé annuel et prime de rapatriement (2017 Table de mortalité en cours d'emploi des Nations Unies pour congé annuel et prime de rapatriement en 2017).
Taux d'augmentation salariale	2 % pour les congés annuels ; pour la prime de rapatriement, une augmentation linéaire de 1 % à 1,75 %, de 2017 à 2027, et de 1,75 % par an en 2028 et au-delà (1,75 % au 31/12/2017).
Âge de la retraite	65 ans pour tous les employés, pour tous les types de prestations
Chiffre d'affaires	Sur la base d'une étude des taux de rotation du personnel de l'UNESCO de 2015 à 2017.
Indemnités de rapatriement	On suppose que 80 % des membres du personnel admissibles aux prestations liées au rapatriement au moment de leur départ font valoir leurs droits (80 % au 31/12/2017). Les frais de voyage de rapatriement et de déménagement sont estimés à 6 605 \$US pour les membres du personnel sans personne à charge et à 8 014 \$US pour les membres du personnel avec au moins une personne à charge (respectivement 6 605 \$US et 8 014 \$US au 31 décembre 2017).
Congés annuels accumulés	Comme l'accumulation de congés annuels par le personnel reste historiquement stable d'une année sur l'autre, le solde total accumulé devrait être une prestation à long terme accordée aux membres du personnel lors de leur départ de l'IIPÉ.

Les tableaux et le texte qui suivent donnent des renseignements et des analyses complémentaires sur le passif des prestations dues au personnel, calculé par les actuaires :

Exprimé en \$US	2018		
	Congés annuels accumulés (1)	Indemnités de rapatriement (2)	Total (1)+(2)
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	554 190	1 073 460	1 627 650
Prestations dues au personnel	554 190	1 073 460	1 627 650
Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	42 479	64 327	106 806
Intérêts débiteurs	8 404	16 572	24 976
Prestations versées	(24 044)	(32 375)	(56 419)
Gain actuariel	(11 582)	(1 416)	(12 998)
Différence de change	(9 010)	-	(9 010)
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	560 437	1 120 568	1 681 005

Les gains actuariels relatifs aux AAD et aux indemnités de rapatriement comptabilisés s'élèvent à 12 998 \$US pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les gains actuariels au titre de l'AAD et des prestations liées au rapatriement s'élèvent à 89 097 \$US.

	2017		Total (1)+(2)
	Congés annuels accumulés (1)	Indemnités de rapatriement (2)	
Exprimé en \$US			
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	471 835	1 139 024	1 610 859
Prestations dues au personnel	471 835	1 139 024	1 610 859
Variations de l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	21 548	109 466	131 014
Intérêts débiteurs	6 429	15 761	22 190
Prestations versées	(39 627)	(16 737)	(56 364)
Gain actuariel	84 957	(174 054)	(89 097)
Différence de change	9 048	-	9 048
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	554 190	1 073 460	1 627 650

Les montants des charges annuelles constatés dans l'état de la performance financière sont les suivants :

	2018		Total (1)+(2)
	Congés annuels accumulés (CAA) (1)	Indemnités de rapatriement (2)	
Exprimé en \$US			
Coût des services	42 479	64 327	106 806
Intérêts débiteurs	8 404	16 572	24 976
Total des charges comptabilisées au titre de l'exercice	50 883	80 899	131 782

	2017		Total (1)+(2)
	Congés annuels accumulés (CAA) (1)	Indemnités de rapatriement (2)	
Exprimé en \$US			
Coût des services	21 548	109 466	131 014
Intérêts débiteurs	6 429	15 227	22 190
Total des charges comptabilisées au titre de l'exercice	27 977	125 227	153 204

La participation escomptée de l'IPE, en 2019, au titre des congés annuels accumulés et des prestations définies liées au rapatriement, s'élève respectivement à 26 163 \$US et 45 425 \$US, ce qui représente les versements de prestations attendus pour l'année.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

Le Règlement de la Caisse stipule que le Comité mixte demande à l'actuaire-conseil de procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. En pratique, le Comité mixte effectue une évaluation actuarielle tous les deux ans, selon la méthode globale ouverte. L'objectif principal de l'évaluation actuarielle est de déterminer si l'actif actuel et l'actif estimatif futur de la Caisse de retraite suffiront à couvrir ses engagements.

L'IPE participe à l'obligation financière de l'UNESCO, au titre de la CCPPNU, qui porte sur sa contribution obligatoire, au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres) et sa part de tout déficit actuariel, en application de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Cette participation n'est due que si l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté, à

la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour qu'elle puisse faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à ce déficit à hauteur d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.

En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données de recensement utilisées pour l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2015. Ainsi, par exception au cycle biennal normal, la Caisse a procédé à un report des données relatives à la participation au 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016, pour établir ses états financiers de 2016.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné lieu à un ratio de capitalisation de 139,2 % (150,1 % pour la reconduction de 2016) des actifs actuariels sur les provisions techniques, en ne prévoyant aucun rajustement des pensions à l'avenir. Le ratio de capitalisation était de 102,7 % (101,4 % en 2016) si l'on tient compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Après avoir évalué l'équilibre actuariel de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2017, il n'y avait pas lieu de procéder à des versements compensatoires au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse, la valeur actuarielle des actifs étant supérieure à la valeur actuarielle de tous les engagements au titre du régime. De plus, la valeur marchande des actifs dépasse également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date d'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 est invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations en cours, soit en raison de la cessation du régime de pension de la Caisse, les versements compensatoires exigibles de chaque organisation affiliée seront calculés sur la base de la proportion des cotisations versées par cette organisation à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Le montant total des contributions versées à la CCPPNU au cours des trois années précédentes (2015, 2016 et 2017) s'est élevé à 6 931,39 millions de dollars des États-Unis, dont 2,26 % versés par l'UNESCO.

En 2018, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à 37 millions de dollars des États-Unis (35,4 millions de dollars des États-Unis en 2017). Les contributions prévues pour 2019 sont d'environ 39 millions de dollars des États-Unis.

Sur recommandation positive du Comité mixte, l'Assemblée générale des Nations Unies peut décider de mettre fin à l'affiliation à la Caisse. Une part proportionnelle du total des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de la fin de l'adhésion; aucune partie de l'actif qui dépasse le passif n'est incluse dans ce montant.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la CCPPNU dont il rend compte chaque année au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web.

Les contributions versées au cours de l'exercice s'élèvent à 59 353 \$US. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les contributions s'élèvent à 56 333 \$US.

Note 18 : Conditions relatives aux contributions volontaires – Contrats extrabudgétaires

Exprimé en \$US	2018	2017
Conditions relatives aux contributions volontaires – Contrats extrabudgétaires	5 225 291	4 678 371
Total des conditions relatives aux contributions volontaires – Extrabudgétaire	5 225 291	4 678 371

L'Institut comptabilise les conditions applicables aux contrats extrabudgétaires à titre de passif. Les donateurs imposent des conditions à l'utilisation des fonds, notamment une obligation de résultats, en utilisant les fonds d'une manière précise, et l'obligation exécutoire de restituer les fonds s'ils ne sont pas utilisés de la manière prévue. Le montant comptabilisé à titre de passif représente la meilleure estimation du montant nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture. Étant donné que l'Institut remplit les conditions relatives à ces projets/contrats extrabudgétaires en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, le solde du passif est réduit et un montant de recettes égal à cette réduction est comptabilisé.

En 2018, l'IPE a renversé des conditions pour un montant de 1 666 704 \$US : Projet Haïti 346 232 \$US ; financement de l'Union européenne, 1 263 125 \$US ; Agence française de développement (AFD) pour le projet Plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) ; Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) 15 315 \$US et Programme de formation approfondie (PFA) 42 032 \$US.

Les nouvelles conditions en 2018 s'élèvent à 2 213 624 \$US : 917 236 \$US pour le projet Haïti ; financement de l'Union européenne, 405 204 \$US pour les projets au Burkina Faso ; 830 786 \$US pour la convention AFD 2013 ; 60 399 \$US pour le Programme de formation approfondie (PFA).

Note 19 : Paiements anticipés

L'Institut comptabilise à titre de passif les avances de paiement reçues au titre des années à venir et dans le cadre des futures activités de programme. Le montant indiqué concerne les contributions volontaires du Mexique et les cotisations des participants à court et à long terme au Programme de formation approfondie.

Exprimé en \$US	2018	2017
Contributions volontaires reçues d'avance	364 017	84 397
Total des contributions volontaires reçues d'avance	364 017	84 397

Note 20 : Autres passifs courants

L'Institut comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation juridique actuelle résultant d'événements passés. L'IPE a connu des changements structurels au cours de l'année 2014, à la suite desquels certains contrats de travail ont été résiliés. En 2018, l'une de ces affaires a été réglée.

Une meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de ces obligations a été incluse dans ces états financiers, mis à jour au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le montant total comptabilisé s'élève à 526 129 \$US (686 322 \$US en 2017).

Exprimé en \$US	2018	2017
Autres passifs courants	526 129	686 322
Produits différés	198 284	163 762
Total Autres passifs courants	724 413	850 084

Les produits différés de 198 284 \$US (2017: 163 762 \$US) correspondent à des factures clients déjà comptabilisées mais liées aux prestations de 2019.

Note 21 : Actif net

	1 ^{er} janvier 2018 Provision d'ouverture	Excédent/(Déficit) pour l'année	Autre ajustements aux réserves	31 décembre 2018
Exprimé en \$US				
Compte de réserve de stabilisation	9 003 350	-	662 916	9 666 266
Gains/pertes actuariels (réévaluation des primes de rapatriement et des CAA de l'IIPE)	(874 043)	-	-	(874 043)
Restitution des fonds aux donateurs	(499 679)	-	(5 963)	(505 643)
Autres excédents	12 852 924	(4 432 182)	(636 534)	7 784 208
Réserves et solde du fonds	20 482 552	(4 432 182)	20 419	16 070 789
Comptabilisation des immobilisations corporelles	158 986	-	-	158 986
Décomptabilisation des engagements non liquidés	786 804	-	-	786 804
Autres ajustements IPSAS	(2 480 426)	-	-	(2 480 426)
Ajustements du solde d'ouverture, selon les normes IPSAS	(1 534 636)	-	-	(1 534 636)
Total de l'actif net	18 947 916	(4 432 182)	20 419	14 536 153

Les autres excédents comprennent les surplus accumulés au cours des exercices précédents. Ces excédents peuvent être reportés d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant donne le détail de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

	1 ^{er} janvier 2018 Provision d'ouverture	Excédent/ (Déficit) pour l'année	Autre ajustements aux réserves	31 décembre 2017 Tel que retraité (note 5)
Exprimé en \$US				
Compte de réserve de stabilisation	8 544 833	-	458 517	9 003 350
Gains/pertes actuariels (réévaluation des primes de rapatriement et des CAA de l'IIPE)	(963 140)	-	89 097	(874 043)
Restitution des fonds aux donateurs	(423 645)	-	(76 034)	(499 679)
Autres excédents	12 593 745	591 232	(332 053)	12 852 924
Réserves et solde des fonds	19 751 793	591 232	139 527	20 482 552
Comptabilisation des immobilisations corporelles	158 986	-	-	158 986
Décomptabilisation des engagements non liquidés	786 804	-	-	786 804
Autres ajustements IPSAS	(2 480 426)	-	-	(2 480 426)
Ajustements du solde d'ouverture, selon les normes IPSAS	(1 534 636)	-	-	(1 534 636)
Total de l'actif net	18 217 157	591 232	139 527	18 947 916

Conformément à la résolution 251, adoptée par le Comité exécutif du Conseil d'administration à sa vingt-huitième session, en juin 1993, le Directeur de l'IPE a créé un compte de réserve de stabilisation. Le compte vise à :

- a) fournir, grâce aux intérêts perçus, des ressources susceptibles de permettre à l'Institut de financer son programme annuel à un niveau conforme aux attentes des États membres ;
- b) couvrir le paiement des indemnités de cessation de service et autres prestations dues aux membres du personnel qui partent à la retraite ou qui quittent l'Institut ;
- c) fournir des ressources, à partir du capital accumulé, afin de financer le programme annuel de l'Institut, en cas de conditions économiques ou financières exceptionnelles, étant entendu que ces ressources seront reversées au Compte dans un exercice financier n'excédant pas trois ans.

Le compte est administré conformément aux Règlements financiers et aux dispositions applicables au compte spécial de l'Institut international de planification de l'éducation. En 2018, un montant de 528 777 \$US (458 918 \$US en 2017) représentant 5 % de la masse salariale de l'Institut pour l'année précédente et 126 296 \$US de gains d'intérêts sur placements de l'année précédente ont été ajoutés à ce compte, conformément au Règlement financier du compte.

Les réserves de gains et de pertes actuariels résultent de l'évaluation des avantages à long terme, tels que l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Depuis 2017, ces deux réserves sont réparties entre les Fonds affectés et le Fonds général, qui constituent les principales réserves de l'Organisation.

Exprimé en \$US	2018	2017
		Tel que retraité (note 5)
Solde du compte de réserve de stabilisation au 1 ^{er} janvier	9 003 351	8 544 833
Transferts au cours de l'exercice	662 916	458 518
	<u>9 666 267</u>	<u>9 003 351</u>
Paiements à partir des comptes	-	-
Provisions pour litiges/indemnité de départ	-	-
Total du compte de réserve de stabilisation	<u>9 666 267</u>	<u>9 003 351</u>

Note 22 : Produits

Exprimé en \$US	2018	2017
		Tel que retraité (note 5)
Allocation financière de l'UNESCO	<u>2 140 100</u>	<u>2 140 101</u>
Contributions volontaires		
Contributions volontaires - Programme ordinaire	7 221 255	7 044 039
Contributions volontaires - Extrabudgétaire	3 862 410	5 952 322
Contributions volontaires - Extrabudgétaire Inter-organisations	1 574 584	1 119 056
Contributions volontaires en nature	<u>1 714 314</u>	<u>1 700 362</u>
Total des contributions volontaires	<u>14 372 563</u>	<u>15 815 779</u>
Autres activités génératrices de produits		
Activités génératrices de produits	687 803	990 537
Produits des services rendus	<u>157 835</u>	<u>223 997</u>
Total des autres activités génératrices de produits	<u>845 638</u>	<u>1 214 534</u>
Autres produits		
Gains de change	-	1 029 067
Autres produits	<u>150</u>	<u>1 870</u>
Total des autres produits	<u>150</u>	<u>1 030 937</u>
Produits financiers	<u>310 466</u>	<u>224 009</u>
Total des produits	<u>17 668 917</u>	<u>20 425 361</u>

Les produits au titre du Programme extrabudgétaire concernent les fonds reçus dont l'IIPÉ a rempli toutes les conditions. Tout financement reçu, dont les conditions n'ont pas encore été remplies, est comptabilisé sous forme de contributions volontaires assorties de conditions (voir note 18).

Les contributions volontaires en nature correspondent à la valeur marchande des locaux de l'IIPÉ. L'UNESCO-BREDA, à Dakar, le Gouvernement français, à Paris et le Gouvernement argentin, à Buenos Aires, permettent à l'Institut d'utiliser ses locaux à titre gratuit. Valeur locative estimée pour l'année : 59 024 \$US (Dakar), 1 529 290 \$US (France) et 126 000 \$US (Argentine). La valeur locative estimée pour l'année 2017 s'élève à : 59 187 \$US (Dakar), 1 533 175 \$US (France) et 108 000 \$US (Argentine).

Les produits provenant des services rendus comprennent les services fournis aux partenaires internes et externes pour consultation, en vue des activités de programme, conformément au mandat de l'UNESCO et, en particulier, à celui de l'IIPÉ. Il s'agit d'un revenu net après les éliminations inter-fonds.

L'IIPÉ offre des programmes de formation sur la planification et la gestion de l'éducation auxquels participent des stagiaires du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires au financement de la présence des participants à ces programmes.

Note 23 : Charges

Exprimé en \$US	2018	2017
Coût des charges du personnel		
Personnel international et national	11 029 488	10 076 874
Personnel surnuméraire	1 805 079	1 184 466
Autres frais de personnel	427 242	352 781
Total des coûts des charges du personnel	13 261 809	11 614 121
Consultants, experts externes et frais de mission		
Consultants	1 938 898	1 494 752
Frais de mission du personnel	891 484	819 705
Délégués et missions individuelles externes	118 849	127 129
Autres contrats	162 909	149 721
Total des consultants, experts externes et frais de mission	3 112 140	2 591 307
Formation externe, subventions et autres transferts		
Contributions financières	-	1 100
Subventions et bourses	308 067	362 998
Formations et séminaires externes	405 508	812 078
Total des formations externes, subventions et autres transferts	713 575	1 176 175
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		
Communications	168 451	117 306
Équipement	207 159	204 648
Contrats de location	1 754 558	1 755 814
Services publics	197 711	150 061
Entretien et réparations	36 747	146 509
Autres fournitures	170 988	180 944
Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 535 614	2 555 282
Services contractuels		
Recherche sous contrat	-	15 648
Séminaires et réunions sous contrat	59 406	60 526
Production de documents sous contrat	26 215	38 862
Autres services contractuels	1 871 803	1 389 047
Total des services contractuels	1 957 424	1 504 083
Dépréciations et amortissements		
Dépréciations et amortissements	153 626	112 488
Total des dépréciations et amortissements	153 626	112 488

Exprimé en \$US	2018	2017
Autres charges		
Pertes de change	284 078	-
Autres charges d'exploitation	45 919	138 604
Virements inter-fonds	27 655	2 500
Perte sur cession	1 264	296
Total des autres charges	358 916	141 400
Total des coûts financiers	7 995	12 977
Total des charges	22 101 099	19 707 833

Les charges sont ventilées selon leur nature. Elles concernent les paiements pour l'exécution du programme, le Conseil d'administration, les activités de la Direction et de l'Administration. S'y ajoutent les dépenses d'amortissement, la location d'installations, les pertes de change et les contrats de reproduction des documents qui constituent les stocks de l'IIFE.

Coûts des charges du personnel

Les charges du personnel international et national comprennent les traitements, les ajustements pour affectation, les prestations et pensions, et les cotisations au régime de santé des professionnels et des agents des services généraux. Ce poste comprend également les mouvements du passif actuariel au titre des congés annuels accumulés (CAA) et des primes de rapatriement. Les charges du personnel surnuméraire comprennent tous les coûts liés à l'emploi de personnel temporaire. Les autres charges du personnel comprennent le remboursement des frais médicaux de la Caisse d'assurance-maladie (CAM) et le mouvement du passif actuariel de l'ASHI, lorsque celui-ci est constaté dans l'état des résultats financiers. Ce poste comprend également les frais de voyage du personnel qui ne sont pas liés aux frais de mission (congé dans les foyers, visites familiales, indemnités pour frais d'études, entretiens, séparation).

Consultants, experts externes et frais de mission

Les charges relatives aux consultants représentent le coût de la passation de marchés avec des consultants, y compris les frais d'assurance et les frais de déplacement. Les frais de mission du personnel sont les frais de mission et de formation du personnel et des agents surnuméraires de l'IIFE. Il s'agit principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières. Les frais de mission des délégués et des personnes extérieures sont les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants, des délégués, des personnes physiques et autres (c'est-à-dire les non-fonctionnaires).

Formation externe, subventions et autres transferts

Les contributions financières incluent les contributions aux activités conjointes des Nations Unies, aux publications, aux conférences et aux activités de programme. Les subventions et les bourses comprennent les allocations pour frais d'études, les bourses, les subventions, les commandites et les subventions d'aide. Les frais de formation externe et de séminaires sont principalement les frais de déplacement et les indemnités journalières des participants.

Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation

Les frais de communication concernent principalement les frais de téléphone et les frais postaux/de transport. Les charges d'équipement représentent les achats et les coûts d'équipement au cours de l'exercice qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles ou en actifs incorporels. Ce poste comprend la dépense correspondant à la contribution volontaire en nature pour les baux accordés gratuitement à l'IIFE. Les dépenses d'entretien et de réparation sont principalement celles engagées au titre des locaux de l'IIFE, y compris la rénovation des bâtiments qui ne répond pas aux critères de capitalisation en tant qu'immobilisations corporelles. Les autres fournitures comprennent les fournitures de bureau.

Services contractuels

Les services contractuels représentent les dépenses pour lesquelles l'IIPÉ a retenu les services d'un tiers pour effectuer des travaux en son nom. Les principales catégories de ce type d'arrangements comprennent la recherche, les séminaires et les réunions, et la production de documents. D'importants montants entrent dans la catégorie des autres services contractuels. Il convient de noter que, dans le cadre de certaines dispositions, en particulier de contrats sans contrepartie avec des organisations à but non lucratif et des ministères pour l'exécution des activités relevant de la mission et du mandat de l'IIPÉ, des contrats sont établis qui couvrent plusieurs types de services et de travaux qu'il est difficile d'affecter à une seule catégorie de services contractuels.

Dépréciations et amortissements

La dépréciation est la dépense résultant de l'affectation systématique des montants amortissables des immobilisations corporelles sur leur durée d'utilité (voir note 14). L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile (voir note 15).

Autres charges, change et charges financières

Les autres charges se composent essentiellement de la provision pour créances douteuses résultant d'opérations de change et d'opérations sans contrepartie, sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date du bilan.

Les charges financières sont principalement dues aux frais et aux commissions bancaires.

Note 24 : Droits contractuels

En vertu d'un certain nombre d'accords de contribution volontaire en vigueur, l'IIPÉ prendra le contrôle de l'actif de la contribution volontaire (contributions à recevoir) si l'Institut remplit certaines conditions énoncées dans cet accord. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, ces actifs ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2018, il y a des contributions volontaires d'une valeur approximative de 32 905 862 \$US (2017 : 11 718 522 \$US) au titre des accords existants, dont il est probable que l'IIPÉ satisfera aux conditions qui y sont énoncées.

Note 25 : Budget

Le budget est approuvé selon la méthode de la comptabilité de caisse, selon laquelle les produits sont inscrits au budget lorsqu'il est prévu que la trésorerie sera reçue, et les dépenses sont inscrites au budget lorsqu'il est prévu que les paiements seront effectués. Les dépenses sont classées entre Programme ordinaire et Programme extrabudgétaire.

Ajustements des crédits

Les crédits représentent les montants approuvés par le Conseil d'administration (GB) pour différents éléments de programme, sous réserve de la disponibilité des fonds. Ces crédits peuvent être augmentés, à la discrétion de la Directrice de l'Institut, par le virement de contributions supplémentaires, à condition qu'elles soient affectées aux objectifs du programme autorisé par le Conseil d'administration et à ceux relevant du mandat de l'Institut.

Comme stipulé dans la résolution n° 555 (paragraphe d et e) du Conseil d'administration, à sa 58^e session (58 GB/4), la Directrice est autorisée à accepter des contributions volontaires supplémentaires, à augmenter les crédits ouverts en conséquence et à opérer des virements entre lignes budgétaires, dans les limites autorisées par le Conseil.

Résolution du Conseil d'administration

Une comparaison entre la résolution du Conseil d'administration et le total des dépenses en fin d'exercice est fournie. La présentation du rapprochement des comptes et du budget, État V, sépare le budget ordinaire, tel qu'il a été voté dans la résolution n° 553, du Programme extrabudgétaire de cette même résolution.

Programme extrabudgétaire et autres fonds Dépenses

La Directrice de l'IPE est autorisée à recevoir des fonds ou une assistance en nature de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organismes, ainsi que de particuliers, pour l'exécution des programmes, projets ou autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités de l'IPE et de l'UNESCO; elle est également autorisée à souscrire des obligations au titre de ces activités, conformément aux Règlements financiers du Compte spécial de l'Institut et/ou aux Statuts et Règlements de l'UNESCO, et aux accords passés avec les donateurs.

Le budget approuvé couvre l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La situation budgétaire au 31 décembre 2018, qui ne concerne que les crédits alloués pour l'année 2018, fait apparaître un montant de 1 302 785 \$US non lié aux dépenses. Le montant total des dépenses à cette date, soit 21 396 507 \$US, comprend des engagements non liquidés d'un montant de 1 597 231 \$US et une réduction de 2 125 181 \$US pour les éliminations inter-fonds.

Le budget et les bases comptables sont différents. Le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que les états financiers sont présentés selon le principe de la comptabilité d'exercice. Un état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels est présenté dans les présents états financiers (voir l'État V). Les rapprochements entre les montants réels sur une base comparable, tels que présentés dans l'état comparatif des montants budgétaires et réels et les montants réels dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont soumis.

Rapprochement des comptes : Résultat budgétaire avec excédent net

	2018	2017 Tel que retraité (note 5)
Exprimé en \$US		
Excédent (déficit) de l'exercice	(4 432 182)	717 528
Perte de revenu	4 502 424	295 085
Engagements non liquidés	(1 597 231)	(1 821 794)
Ajustements de la base comptable		
Location de locaux (en nature)	1 714 314	1 700 362
Gain (perte) de change	284 078	(1 029 067)
Dépenses au titre des engagements non liquidés de l'exercice précédent	880 467	874 815
Dépréciation et amortissement	153 626	112 488
Annulation des charges à payer	(173 687)	-
Charges à payer	345 891	(77 647)
Paievements anticipés	8 091	(48 919)
Gains/(pertes) d'exploitation	(17 435)	138 900
Prestations dues au personnel	8 354	116 630
Nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles	(240 820)	(211 330)
Autres rajustements	(133 105)	(754)
IPE Transfert budgétaire PAR-IBA	-	56 200
Total Ajustements comptables	2 829 774	1 631 678
Résultat de l'exécution budgétaire selon les prévisions budgétaires	1 302 785	822 496

Pour rapprocher les montants réels du budget et l'excédent net figurant dans l'état de la performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est établi sur la base des meilleures connaissances des contributions des donateurs et des estimations des dépenses. Les états financiers sont présentés selon le principe de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS. Les principaux ajustements ayant une incidence sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- Engagements non liquidés non comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.
- Les dépenses en immobilisations sont capitalisées et amorties sur leur durée de vie utile, selon la comptabilité d'exercice (généralement comptabilisées à titre de dépenses de l'exercice en cours dans le budget).
- Dans la comptabilité d'exercice, les obligations au titre des avantages sociaux sont présentées dans l'état de la situation financière, et les mouvements de l'obligation peuvent avoir une incidence sur l'état de la performance financière.

Rapprochement des comptes : Résultat de l'exécution budgétaire avec flux de trésorerie nets

2018		Activités opérationnelles	Activités d'investissement	Activités de financement	Total
Exprimé en \$US					
Excédent net réel selon l'état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels	<i>Résultat budgétaire sur base budgétaire</i>	1 302 785	-	-	1 302 785
Écarts de base					
	<i>Engagements non liquidés</i>	1 597 231	-	-	1 597 231
	<i>Revenus supplémentaires</i>	(4 502 424)	-	-	(4 502 424)
	<i>Autres écarts de base</i>	(2 829 774)	-	-	(2 829 774)
	<i>Résultat budgétaire avec comptabilité de caisse intégrale</i>	(4 432 182)	-	-	(4 432 182)
	<i>Écarts temporaires</i>	2 847 970	461 485	20 419	3 329 874
Montant réel dans l'état des flux de trésorerie		(1 584 212)	461 485	20 419	(1 102 308)

Le tableau suivant présente les détails pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

2017		Activités	Activités	Activités de	Total
Tel que retraité (note 5)		opérationnelles	d'investissement	financement	
Exprimé en \$US					
Excédent net réel selon l'état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels	<i>Résultat de l'exécution budgétaire selon les prévisions budgétaires</i>	822 496	-	-	822 496
Écarts de base					
	<i>Engagements non liquidés</i>	1 821 794	-	-	1 821 794
	<i>Revenus supplémentaires</i>	(295 085)	-	-	(295 085)
	<i>Autres écarts de base</i>	(1 631 678)	-	-	(1 631 678)
	<i>Résultat budgétaire avec comptabilité de caisse intégrale</i>	777 527	-	-	777 527
	<i>Écarts temporaires</i>	(655 160)	(1 103 590)	13 231	(1 745 519)
Montant réel dans l'état des flux de trésorerie		122 367	(1 103 590)	13 231	(967 992)

Écarts de base

Le budget est préparé selon la comptabilité de caisse. Il comprend des éléments non monétaires, sous forme d'engagements non liquidés et de contributions mises en recouvrement non reçues. Afin de rapprocher le résultat de l'exécution budgétaire et l'état des flux de trésorerie, ces éléments non monétaires sont supprimés en tant qu'écarts de base.

Écarts temporaires

Le budget et l'état des flux de trésorerie représentent tous deux les liquidités et les montants accumulés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il n'y a donc pas d'écart temporaire dans le rapprochement.

Différences de présentation

Les différences de présentation concernent les différences de format et de classification entre l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif du budget et des montants réels.

Engagements non liquidés

	2018	2017
Exprimé en \$US		
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	1 821 794	1 010 383
Moins : paiements au titre des engagements non liquidés	(880 467)	(874 815)
Économies sur les engagements non liquidés de l'exercice précédent	(849 519)	(135 568)
Total des engagements non liquidés de l'exercice précédent	91 808	-
Engagements non liquidés de l'année en cours	1 597 231	1 821 794
Total des engagements non liquidés	1 689 039	1 821 794

Pour des raisons budgétaires, l'Institut comptabilise les engagements non liquidés, qui sont des engagements non comptabilisés dans l'état de la situation financière. Ils concernent des engagements budgétaires n'ayant pas encore donné lieu à la prestation d'un service à la date de clôture, et des charges à payer réelles pour des biens et services reçus mais pas encore facturés, ainsi que pour des voyages qui ont eu lieu en cours d'exercice. Les engagements non liquidés sont inclus dans les montants réels des dépenses budgétaires au 31 décembre 2018. Le total des engagements non liquidés à la date de clôture s'élève à 1 597 231 \$US (1 821 794 \$US en 2017).

Les engagements budgétaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, alors que les charges à payer réelles le sont, conformément aux normes IPSAS.

Note 26 : Gestion des risques financiers

Les risques financiers de l'Institut sont gérés conformément aux politiques de gestion des risques de l'UNESCO. Les politiques de gestion des risques de l'UNESCO, ainsi que sa politique de placement et les Statuts et Règlements financiers du Compte spécial de l'IPE, visent à réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur les ressources dont dispose l'Institut pour financer ses activités. L'objectif premier de la politique d'investissement de l'UNESCO est de préserver la valeur des ressources de l'Organisation. Dans le cadre de cet objectif général, les principales considérations pour la gestion des placements sont, par ordre de priorité, la sécurité du capital, la liquidité et le taux de rendement. L'UNESCO dispose d'un Comité des placements composé de représentants de la haute direction et de membres externes qui conseillent le Directeur financier sur la politique de placement et de gestion de la trésorerie de l'UNESCO, sur la stratégie globale d'investissement et sur la gestion des risques connexes.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'Institut, si des clients ou des contreparties à des instruments financiers ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Il provient principalement de la trésorerie, des placements et des créances de l'IPE.

Placements et trésorerie

La fonction de gestion des investissements est centralisée au Siège de l'UNESCO, tandis que les bureaux hors Siège et les instituts ne sont pas autorisés à investir. Conformément à sa politique de placement, l'UNESCO applique des limites aux expositions de contrepartie sur les placements pour atténuer le risque de crédit. Ces limites sont fondées sur plusieurs critères, dont une notation minimale à long terme de A-, une notation minimale à court terme de A-1 et toutes les contreparties sur les placements doivent être établies dans un pays ayant une notation à long terme d'au moins AA-. Tous les investissements étaient conformes à la politique de placement de l'UNESCO.

Comptes créances

Les sommes à recevoir proviennent principalement de donateurs et de bourses d'études. Une provision est constituée lorsqu'il existe des preuves objectives, fondées sur un examen des encours à la date de clôture, qu'un État ne sera pas en mesure de respecter les conditions initiales des créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de voir l'IPE ne pas disposer de fonds nécessaires pour faire face à ses obligations à leur échéance. L'Institut s'assure, sur la base des prévisions de caisse, de disposer de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses d'exploitation prévues.

À la fin de l'exercice, la trésorerie et les placements à court terme de l'IPE s'élèvent à 21 067 854 \$US, un montant nettement supérieur au passif à court terme, soit 7 592 373 \$US. Par conséquent, l'Institut n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue, en raison des variations des taux de change. L'IPE est exposé au risque de change sur les produits et les charges libellés en devises étrangères, principalement en euros. Une hausse ou une baisse de 1 % du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Le système mixte de fixation des contributions, selon lequel l'Institut reçoit une partie des contributions mises en recouvrement en euros pour couvrir les dépenses libellées dans cette monnaie, est un moyen de réduire l'essentiel des risques liés aux fluctuations de change entre l'euro et le dollar des États-Unis (\$US).

Le risque de change lié aux activités extrabudgétaires de l'IPE est géré dans le cadre de la planification budgétaire des projets individuels pour les dépenses en devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et passifs financiers et/ou sur les flux de trésorerie futurs. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt sur ses actifs financiers portant intérêt.

Une hausse ou une baisse de 1 % des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Risque de concentration

Le risque de concentration de l'IPE est atténué par les limites liées aux contreparties et aux pays stipulées dans la politique de placement de l'UNESCO.

L'exposition maximale sur un groupe bancaire donné est limitée à 7 % ou à 10 % du portefeuille de placements géré en interne de l'UNESCO, selon la notation financière de la contrepartie.

Par ailleurs, l'exposition sur un pays spécifique ne doit pas excéder 25 % du portefeuille, à l'exception de la France qui, en sa qualité de pays hôte de l'Organisation, a une limite de 35 %, à condition que 10 % de ces 35 % soient alloués à des instruments encaissables dans les trois jours ouvrables.

Tous les investissements étaient conformes à la politique de placement de l'UNESCO.

Note 27 : Gestion du capital

L'IPE définit le capital qu'il gère comme l'ensemble de ses actifs nets, qui se compose des soldes et réserves accumulés. Les objectifs de l'IPE en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à financer sa base d'actifs et de remplir sa mission et ses objectifs. La stratégie globale de l'IPE en matière de gestion du capital comprend l'équilibre entre ses activités opérationnelles et d'investissement et son financement sur une base annuelle.

L'IPE gère la structure de son capital à la lumière de la conjoncture économique mondiale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. L'IPE gère son capital en examinant régulièrement les résultats réels par rapport aux budgets approuvés par le Conseil d'administration.

Note 28 : Informations relatives aux parties liées

Conseils directeurs

L'Institut est administré par son Conseil d'administration (le Conseil) qui se compose de 12 membres, dont le Président, et d'un Comité exécutif de quatre membres, qui agit au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Ils ne reçoivent aucune rémunération de l'IIPÉ.

Le Conseil se réunit une fois par an, alors que le Comité exécutif se réunit une fois tous les deux ans. Dans des circonstances exceptionnelles, le Comité exécutif peut décider de se réunir. L'Institut prend en charge les frais de voyage et de séjour des membres dans l'exercice de leurs fonctions.

Transactions inter-entités

Les transactions inter-entités sont des opérations entre l'IIPÉ et l'UNESCO, l'entité contrôlante. Les transactions inter-entités sont comptabilisées sur une base brute. Les services reçus à titre gracieux ne sont pas comptabilisés. Les principaux services reçus à titre gracieux sont les suivants :

- Services de gestion de la paie
- Services de technologie de l'information

Principaux dirigeants

Le personnel clé de la direction est l'équipe dirigeante, qui a l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'IIPÉ. Il y a actuellement 10 personnes considérées comme des membres clés de la direction en 2018 :

Directrice de l'IIPÉ

Directeur adjoint

Chef de l'équipe de coopération technique

Chef de l'équipe des Programmes de formation et d'éducation

Chef de l'équipe Recherche et développement

Chef de l'équipe des Publications et des communications

Chef de l'équipe des Connaissances institutionnelles et bibliothécaires

Responsable de l'Administration

Chef de Bureau (Buenos Aires)

Chef de bureau (Pôle de Dakar)

La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend les traitements nets, l'ajustement pour affectation, les prestations telles que les indemnités, les subventions et les allocations, ainsi que les cotisations patronales aux régimes de retraite et d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants ont également droit aux avantages après la cessation de service (voir note 17) au même titre que les autres salariés. Les principaux cadres sont des membres ordinaires de la CCPPNU.

	2018	2017
Nombre de personnes	10	10
Exprimé en \$US		
Rémunération et indemnité de poste	1 395 371	1 307 878
Prestations (indemnités, subventions et allocations)	99 734	159 497
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	382 308	363 012
Rémunération totale	1 877 412	1 830 386
Avances sur les droits constatés	-	-
Remboursement de l'impôt américain sur le revenu	11 311	24 500

Les avances sont celles consenties au titre des prestations auxquelles le fonctionnaire a droit, en vertu du Statut et du Règlement du personnel. Les prêts accordés aux principaux dirigeants sont ceux qui sont accordés en vertu du Statut et du Règlement du personnel. Les avances sur droits et prêts sont largement accessibles à l'ensemble du personnel de l'IPE.

Note 29 : Information sectorielle

L'information sectorielle se fonde sur ma zone d'intervention géographique et la spécificité du programme. L'information sectorielle est fournie :

IPE-Paris : Le Programme ordinaire et le Programme extrabudgétaire répondent aux objectifs et résultats stratégiques définis dans la Stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations de programme sont exécutées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE-Buenos Aires : Les opérations de programme sont similaires à celles de l'IPE-Paris. Toutefois, le bureau de Buenos Aires répond plus souvent, mais pas exclusivement, aux demandes de services émanant d'États membres de la région Amérique latine.

Bourses : D'octobre à juin, l'IPE offre un programme de formation approfondie et intensive sur la planification et la gestion de l'éducation, auquel participent des boursiers du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires pour financer la présence des participants à ce programme. Le cours résidentiel à Paris se déroule de janvier à juin.

IPE-Pôle de Dakar : Depuis novembre 2001, le Pôle de Dakar est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs mondiaux de l'éducation en Afrique. Il a d'abord été hébergé par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (UNESCO-BREDA). En octobre 2013, le Pôle de Dakar a officiellement été rattaché à l'IPE, et cette intégration au sein de l'IPE a été soutenue par l'AFD (Agence française de développement). Le Pôle de Dakar reçoit également d'autres contributions pour la réalisation des projets tombant dans son domaine de compétence.

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018

Exprimé en \$US	IIPE- Paris	IIPE- Buenos Aires	Bourses	IIPE- Pôle de Dakar	Éliminations inter-fonds	TOTAL
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie	6 527 584	769 698	460 318	2 602 500	-	10 360 100
Placements à court terme	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
Stocks	21 177	-	-	-	-	21 177
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	101 451	56 194	114 882	173 473	-	446 000
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	5 378	-	2 675	307	-	8 360
Paiements anticipés	148 990	4 101	36 246	36 359	-	225 696
Autres créances	287 482	-	-	-	-	287 482
Soldes inter-sociétés	779 657	40 325	754 371	369 898	(1 944 250)	-
Total des actifs courants	12 871 719	870 318	1 368 491	3 182 537	(1 944 250)	16 348 815
Actifs non courants						
Placements à long terme	5 707 754	-	-	-	-	5 707 754
Immobilisations corporelles	980 493	11 042	-	39 203	-	1 030 738
Immobilisations incorporelles	142 330	-	-	-	-	142 330
Total des actifs non courants	6 830 577	11 042	-	39 203	-	6 880 822
TOTAL DES ACTIFS	19 702 296	881 360	1 368 491	3 221 740	(1 944 250)	23 229 637
PASSIFS						
Passifs courants						
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	406 321	7 809	-	139 874	-	554 004
Prestation dues au personnel	560 361	1 206	-	120 715	-	682 282
Conditions sur les contributions volontaires – fonds extrabudgétaires	2 232 702	-	60 399	2 932 190	-	5 225 291
Paiements anticipés	-	-	364 017	-	-	364 017
Autres passifs courants	424 525	101 603	97 953	100 331	-	724 413
Soldes inter-sociétés	863 030	442 821	706 733	-	(1 944 250)	68 334
Total des passifs courants	4 486 939	553 439	1 229 102	3 293 110	(1 944 250)	7 618 341
Passifs non courants						
Prestations dues au personnel	718 328	-	-	356 816	-	1 075 143
Total des passifs non courants	718 328	-	-	356 816	-	1 075 143
DETTES TOTALES	5 205 267	553 439	1 229 102	3 649 926	(1 944 250)	8 693 484
ACTIF NET	14 497 029	327 921	139 389	(428 186)	-	14 536 153
ACTIF NET						
Excédent (déficit)	(1 345 910)	(807 764)	(204 243)	(2 074 265)	-	(4 432 182)
Ajustements du solde d'ouverture IPSAS	(1 347 401)	38 774	(226 007)	-	(2)	(1 534 636)
Réserves d'ouverture	16 511 398	337 277	411 564	1 573 833	-	18 834 072
Autres ajustements des réserves, des reclassements et des soldes des fonds	(7 790 228)	340 916	158 076	177 625	2	(7 113 609)
Restitution des fonds aux donateurs	-	-	-	-	-	-
Compte de réserve de stabilisation de l'IIPE	9 020 008	418 717	-	227 541	-	9 666 266
Gains/pertes actuariels – Prime de rapatriement	(359 192)	-	-	(256 774)	-	(615 966)
Gains/pertes actuariels – Congés annuels accumulés	(191 646)	-	-	(76 146)	-	(267 792)
TOTAL DE L'ACTIF NET	14 497 029	327 920	139 389	(428 186)	-	14 536 153

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017

Exprimé en \$US	IIPE- Paris	IIPE- Buenos Aires	Bourses	IIPE- Pôle de Dakar	Éliminations <i>inter-fonds</i>	TOTAL Tel que retraité (note 5)
ACTIFS						
Actif courants						
Trésorerie	5 499 864	751 967	131 801	5 244 174	-	11 627 806
Placements à court terme	6 194 714	-	-	-	-	6 194 714
Stocks	20 689	-	-	-	-	20 689
Comptes à recevoir (opérations sans contrepartie)	48 362	-	76 882	7 155	-	132 399
Comptes à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	18 980	-	3 188	3 441	-	25 609
Paiements anticipés	184 420	14 919	44 296	77 208	-	320 843
Autres actifs courants	161 202	-	-	-	-	161 202
Soldes inter-sociétés	1 127 476	247 086	702 371	314 235	(563 738)	1 827 430
Total des actifs courants	13 255 707	1 013 972	958 538	5 646 213	(563 738)	20 310 692
Actifs non courants						
Placements à long terme	5 973 730	-	-	-	-	5 973 730
Immobilisations corporelles	276 049	10 784	-	43 539	-	330 372
Total des actifs non courants	6 249 779	10 784	-	43 539	-	6 304 102
TOTAL DES ACTIFS	19 505 486	1 024 756	958 538	5 689 752	(563 738)	26 614 794
PASSIFS						
Passifs courants						
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe)	207 993	16 197	14 848	56 821	-	295 859
Prestations dues au personnel	596 614	16 160	-	129 018	-	741 792
Transferts à payer	-	-	-	-	-	-
Conditions sur les contributions volontaires	1 271 811	-	42 032	3 364 528	-	4 678 371
Paiements anticipés	-	12 590	71 807	-	-	84 397
Autres passifs courants	505 238	181 084	-	163 762	-	850 084
Soldes inter-sociétés	-	81 758	481 980	-	(563 738)	-
Total des passifs courants	2 581 656	307 789	610 667	3 714 129	(563 738)	6 650 503
Passifs non courants						
Prestations dues au personnel	684 213	-	-	332 162	-	1 016 375
Total des passifs non courants	684 213	-	-	332 162	-	1 016 375
DETTES TOTALES	3 265 869	307 789	610 667	4 046 291	(563 738)	7 666 878
ACTIF NET	16 239 617	716 966	347 871	1 643 462	-	18 947 916
ACTIF NET						
Excédent/déficit	599 435	(363 074)	160 155	321 012	-	717 527
Ajustements du solde d'ouverture IPSAS	(1 347 401)	38 774	(226 007)	-	(2)	(1 534 636)
Réserves d'ouverture	16 511 398	337 277	411 564	1 573 833	-	18 834 072
Autres ajustements des réserves, des reclassements et des soldes des fonds	(7 865 166)	703 989	2 159	(29 624)	2	(7 188 640)
Restitution des fonds aux donateurs	-	-	-	-	-	-
Compte de réserve de stabilisation de l'IIPE	8 892 189	-	-	111 161	-	9 003 350
Gains/pertes actuariels – Prime de rapatriement	(359 192)	-	-	(256 774)	-	(615 966)
Gains/pertes actuariels – Congés annuels accumulés	(191 646)	-	-	(76 146)	-	(267 792)
TOTAL DE L'ACTIF NET	16 239 617	716 966	347 871	1 643 462	-	18 947 916

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses	IIPE Pôle de Dakar	Éliminations	TOTAL
PRODUITS						
Contributions volontaires – Programme ordinaire	7 221 255	-	-	-	-	7 221 255
Contributions volontaires – Extrabudgétaire	2 731 633	865 890	-	1 839 471	-	5 436 994
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	-	-	-	-	2 140 100
Contribution en nature	1 529 290	126 000	-	59 024	-	1 714 314
Autres activités génératrices de produits	242 492	44 146	199 014	359 986	-	845 638
Produits financiers	307 156	-	-	3 310	-	310 466
Autres produits	2	148	-	-	-	150
Transferts intersectoriels	277 018		53 560		(330 578)	-
TOTAL DES PRODUITS	14 448 946	1 036 184	252 574	2 261 791	(330 578)	17 668 917
CHARGES						
Charges de personnel	9 861 810	804 080	-	2 595 919	-	13 261 809
Consultants, experts externes et frais de mission	1 794 484	667 679	-	649 977	-	3 112 140
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 161 172	183 923	1 970	188 549	-	2 535 614
Services contractuels	1 356 130	149 873	-	451 421	-	1 957 424
Formation externe, subventions et autres transferts	152 514	52 245	238 495	270 321	-	713 575
Pertes de change	238 282	(37 291)	-	83 087	-	284 078
Dépréciations et amortissements	126 585	5 741	-	21 300	-	153 626
Autres charges	49 212	13 887	(2 675)	14 414	-	74 838
Charges financières	1 357	3 811	-	2 827	-	7 995
Transferts intersectoriels	53 310		219 027	58 241	(330 578)	-
TOTAL DES CHARGES	15 794 856	1 843 948	456 817	4 336 056	(330 578)	22 101 099
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 345 910)	(807 764)	(204 243)	(2 074 265)	-	(4 432 182)

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses	IIPE Pôle de Dakar	Éliminations	TOTAL Retraité
PRODUITS						
Contributions volontaires – Programme ordinaire	7 044 039	-	-	-	-	7 044 039
Contributions volontaires – Extrabudgétaire	2 500 010	1 335 843	-	3 235 525	-	7 071 378
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 101	-	-	-	-	2 140 101
Contribution en nature	1 533 175	108 000	-	59 187	-	1 700 362
Autres activités génératrices de produits	418 435	97 918	462 348	235 833	-	1 214 534
Gains de change	567 982	(27 926)	10 274	478 737	-	1 029 067
Produits financiers	220 151	3 164	-	695	-	224 010
Autres produits	1 080	790	-	-	-	1 870
Transferts intersectoriels	286 711	-	-	7 121	(293 832)	-
TOTAL DES PRODUITS	14 711 684	1 517 789	472 622	4 017 098	(293 832)	20 425 361
CHARGES						
Charges de personnel	8 759 546	443 202	-	2 411 373	-	11 614 121
Consultants, experts externes et frais de mission	1 275 941	842 163	-	473 203	-	2 591 307
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 205 426	160 798	15 229	173 829	-	2 555 282
Services contractuels	1 035 113	225 463	-	243 507	-	1 504 083
Formation externe, subventions et autres transferts	780 926	12 651	206 093	176 505	-	1 176 175
Autres charges	(41 707)	181 084	-	2 023	-	141 400
Dépréciations et amortissements	87 401	7 554	-	17 533	-	112 488
Charges financières	2 482	7 948	-	2 547	-	12 977
Transferts intersectoriels	7 121	-	91 145	195 566	(293 832)	-
TOTAL DES CHARGES	14 112 249	1 880 863	312 467	3 696 086	(293 832)	19 707 833
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	599 435	(363 074)	160 155	321 012	-	717 528



Contact et information

IIEP Paris	IIEP Buenos Aires	IIEP Pôle de Dakar
<p>7-9, rue Eugène Delacroix 75116 Paris, France Tel: +33 (0) 1 45 03 77 00 Fax: +33 (0) 1 40 72 83 66 www.iiep.unesco.org</p>	<p>Agüero 2071 1425 Buenos Aires, Argentina Tel: +54 11 4806 9366 / 4807 5446 Fax: +54 11 4806 9458 www.buenosaires.iiep.unesco.org</p>	<p>Route de Ngor, Enceinte Hotel Ngor Diarama B.P. 3311, Dakar, Sénégal Tel : +221 33 859 77 30 www.poledakar.iiep.unesco.org</p>